

PER
P. 208
L. J
15

d

Vol. XI

SEPTEMBRE 1912

N° 1

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

SOMMAIRE

Pages

5—Alphabet phonétique.	
6—Abréviations.	
7—L'abbé Lortie	ADJUTOR RIVARD
10—Rapport du premier concours littéraire de la Société du Parler français au Canada.....	CAMILLE ROY, p ^l ^e
17—Échos du Congrès	ANTONIO HUOT, p ^l ^e
23—Déclarations et Vœux du Congrès.	
49—Glanures	ÉMILE FAGUET
50—Lexique canadien-français (suite)	LE COMITÉ DU BULLETIN
52—Les livres	ADJUTOR RIVARD
58—Bibliographie.....	C. R.
59—Sarclures.....	LE SARCLEUR
60—Revue et Journaux	A. R.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

XI

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

VOL. XI

SEPTEMBRE 1912 — SEPTEMBRE 1913

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur-Éditeur
L'ACTION SOCIALE, LTÉE
Imprimerie et Reliure
103, RUE SAINTE-ANNE, 103
QUÉBEC



Éditeur-Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire et Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *œ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ïw* = *u* semi-voyelle (*huile*); *é* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l + y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k + y*), *y* (son voisin de *g + y*), *ŋ* (*gn* français de *agneau*).—Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t + s*, *d + z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *œ* (*eu* de *jeune*).—Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *ê* (*eu* de *eux*).—Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *ê* (*eu* de *peur*).—Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ê* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ũ* (*un* de *lundi*).—Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *ȧ*, *i̇*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc; précédées d'un accent, elles sont toniques: *'a*, *'i*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *ô [o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABREVIATIONS

<p>acc. = acception adj. = adjectif, — tivement adv. = adverbe, — biale- ment anc. = ancien ang. = anglais, anglicisme arch. = archaïsme barb. = barbarisme can. = canadien cf. = comparez dial. = dialectologie, dia- lectal ex. = exemple f. = féminin</p>	<p>fig. = figurément fr. = français fr.-can. = franco-canadien gr. = graphie gram. = grammaire intr. = intransitif lat. = latin litt. = littéralement loc. = locution m. = masculin m. s. = même signification néol. = néologisme phon. = phonétique pl. = pluriel</p>	<p>pop. = populaire pron. = prononciation propt = proprement rem. = remarques s. = substantif sign. = signifie, — fication sing. = singulier sol. = solécisme t. = terme tech. = technique tr. = transitif v. = verbe, voyez var. = variante vx = vieux</p>
---	---	--

SIGNES ABRÉVIATIFS

- * Devant le mot qui forme la tête d'un article du *Lexique*, l'astérisque indique que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné ; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.
- ⇒ Ce signe indique l'étymologie, la filiation, l'origine du mot, de la locution, de la tournure, de la prononciation, qui suit ou qui précède, suivant le sens de la flèche.
- Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.
- = Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.
- || Le tiret double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.
- | Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.
- Dans le *Lexique*, les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES et les titres d'ouvrages en *italiques*.

L'ABBÉ LORTIE

Au nom de la Société du Parler français au Canada, je viens déposer sur la tombe de l'abbé Lortie un dernier hommage.

Si j'écoutais mon penchant, je dirais plutôt des choses intimes. Je dirais l'histoire d'une amitié ancienne, restée toujours vive, que rien ne troubla jamais, et que la mort même n'a pas rompue ; je dirais les vertus du frère que j'ai perdu, son inaltérable dévouement à ceux qui lui étaient chers, l'absolue sincérité de sa parole, la droiture de son esprit, son abnégation, sa bonté, et les délicatesses cachées de son cœur. Et comment ne pas rappeler aussi que ce logicien, qui faisait pénétrer la lumière au fond des plus obscurs problèmes, ou mieux, qui saisissait ces problèmes, les retournait, les analysait, les disséquait et brusquement les jetait devant nous en pleine clarté, que ce logicien, si l'amitié le lui demandait, appliquait volontiers ses hautes facultés à l'examen et à la solution des difficultés les plus communes de la vie ! Combien peu savent encore qu'une merveilleuse organisation lui permettait de s'interrompre, au cours de la discussion la plus grave, de passer tout à coup au badinage le plus enjoué et, sans effort, quand les esprits s'étaient un instant détendus, de reprendre la question au point où il l'avait laissée et de mener superbement à chef la démonstration commencée ! Combien peu savent que ce dialecticien, ce philosophe, était aussi le plus aimable et le plus gai des compagnons ! Et je me laisserais ainsi entraîner à dire toutes les richesses d'une âme que dix-sept années de collaboration constante m'avaient appris à connaître et à aimer.

Mais cela est écrit ailleurs, au fond du cœur de ses amis, en caractères que le temps n'effacera pas.

Ce n'est pas dans quelques pages de *Revue* qu'on pourrait dépeindre comme il convient cette éminente figure de prêtre, et raconter cette vie si pleine d'œuvres. Professeur de philosophie au Petit

Séminaire de Québec, son enseignement se donne encore et se continuera longtemps par les maîtres qu'il a formés et par le bel ouvrage qu'il laisse aux élèves de nos collèges ; professeur de théologie à l'Université Laval, il se distingua par l'impeccable sûreté de sa doctrine, par sa science puisée à cette source intarissable de vérité qu'est la Somme de saint Thomas, et par la lumineuse clarté de ses leçons ; éducateur, il se dépensa pour l'amélioration de notre enseignement secondaire ; homme d'action et patriote éclairé, il fut le véritable initiateur, chez nous, du mouvement social catholique, et déploya, pour l'organisation et la mise en œuvre de nos forces religieuses et nationales, une activité incroyable et une indomptable énergie ; prédicateur et apôtre, il exerça longtemps son ministère dans un champ ignoré, mais difficile et souvent ingrat ; président de la Société d'Économie sociale et politique de Québec, trésorier de l'Action Sociale Catholique, trésorier du Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, membre du Conseil Central de la Société de la Croix Noire, archiviste de la Société du Parler français, trésorier du Premier Congrès de la Langue française au Canada, il fut l'âme de toutes ces organisations et le premier ouvrier de toutes ces entreprises ; il voyait dans ces œuvres autant de moyens d'assurer la défense de la vérité catholique et le bien de sa patrie ; il y dépensa ses jours et, je le sais bien, ses nuits, avec une telle ardeur que nous, ses intimes, ne pouvions croire qu'elles pussent exister sans lui, et, cependant, avec un tel oubli de soi-même que le public ne soupçonnait même pas qu'il en fût l'âme et la vie.

Parmi toutes ces œuvres, la Société du Parler français fut l'une de celles auxquelles il se donna le plus entièrement.

Nous avons caressé longtemps le projet d'une association dont l'objet devait être la défense et l'illustration de notre langue maternelle, et nous pensions à tout ce que cette société pourrait faire pour la conservation de nos croyances et de nos traditions les plus chères. Mais nous n'étions pas sans voir aussi les obstacles, et il me plaît de déclarer que si l'abbé Lortie n'avait pas été là, au mois de février 1902, pour donner au mouvement sa première impulsion, la Société, sans doute, n'aurait jamais existé ; et s'il n'avait pas été là encore, pendant dix ans, pour organiser le travail de propagande, pour recueillir les observations, pour classer les matériaux, pour mettre en état le résultat des études, je me demande comment la Société aurait pu vivre... La Société n'a pas été toujours aussi prospère qu'aujourd'hui, ni ses ouvriers aussi nombreux. Que d'heures de travail, fastidieux en vérité, mais agréable parce que nous étions deux, ayant même cœur et même esprit ! Que de séances

prolongées, par exemple, pour enregistrer et classer les 350,000 observations recueillies sur les premiers mots de notre glossaire ! Et comme le découragement m'aurait facilement pris, quand il fallut, pendant trois ans, écrire à la main, chaque semaine, les rapports du Comité d'étude et en faire une centaine de copies, si l'abbé Lortie n'avait égayé ce travail et n'avait réussi à en faire une tâche presque joyeuse !

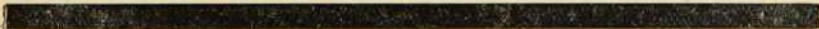
L'abbé Lortie fut l'agent principal de toute l'organisation, l'archiviste qui veillait sur tous nos documents, le directeur qui prévoyait les difficultés et surmontait les obstacles, le trésorier fidèle des bons comme des mauvais jours... Et il faudrait dire encore l'importante contribution qu'il apporta toujours à nos études philologiques, le temps qu'il y dépensa, la lumière que son esprit jetait dans nos débats.

Puis, vint ce Congrès, projeté depuis longtemps, auquel nous pensions dès la fondation de la Société. Est-il besoin de rappeler ici la part que l'abbé Lortie prit à l'organisation de ces fêtes ? S'il n'avait tout prévu d'avance, établi dès le premier jour le programme d'action qui devait être suivi pour assurer le succès, et s'il n'avait pu lui-même réaliser la plus grande partie des projets qu'il avait conçus, le Congrès n'aurait peut-être pas eu lieu. Quand il dut, cédant à nos prières, abandonner un travail désormais au-dessus de ses forces, nous n'avions plus qu'à poursuivre l'exécution du plan qu'il avait tracé.

La Providence n'a pas voulu que l'abbé Lortie pût jouir de son œuvre. Au moment même où allait se réaliser un projet si cher et dont il attendait tant de bien, ce bon ouvrier de la cause nationale fut frappé d'un mal qui devait l'emporter ; il ne vit rien du Congrès, lui qui en avait préparé les moindres détails. Sans un murmure, il fit ce pénible sacrifice, et, peu de jours après, Dieu rappelait à lui son serviteur.

Encore sous le coup de cette épreuve douloureuse, je ne peux que répéter : Que les membres de notre Société n'oublient pas dans leurs prières le prêtre éminent, le professeur à la doctrine toujours sûre, l'homme d'œuvres qui ne s'écarta jamais des routes éclairées par la foi, l'apôtre dont le talent et la science, la droiture et l'énergie, le zèle et l'abnégation furent constamment au service de l'Église et de la patrie !

ADJUTOR RIVARD.



RAPPORT DU PREMIER CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

« Société du Parler français et Concours littéraire » : il semble d'abord que ce sont là deux œuvres de nature toute différente, des institutions trop dissemblables.

Le parler d'un peuple n'est pas sa littérature : et une société qui s'occupe de l'un n'a pas pour cela juridiction sur l'autre. Le parler, c'est la langue comme elle s'exprime entre bonnes gens, et non pas toujours comme elle s'écrit ; c'est la langue sur les lèvres, et non au bout de la plume.

Nous ne contestons pas cette distinction nécessaire. Et notre Société du Parler français au Canada, fondée en 1902, se traça dès l'origine un programme qui l'accepte, et qui même suppose un double domaine où peut s'étendre et régner la langue d'un peuple.

Étudier la langue française, et particulièrement celle que nous parlons au Canada ; raconter son histoire, définir son caractère et ses conditions d'existence ; se rendre compte des dangers qui menacent notre parler français ; rechercher les meilleurs moyens de le défendre contre les influences qui peuvent restreindre son emploi, déformer sa beauté, compromettre sa vie ; créer des œuvres qui soient « propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome et au respect de la tradition » ; voilà, en termes presque officiels et authentiques, la tâche laborieuse et suffisante que la Société du Parler français au Canada s'est imposée à elle-même.

Depuis dix ans, elle s'efforce de l'accomplir aussi consciencieusement que possible ; et pendant dix ans, elle s'est surtout préoccupée de l'étude et du perfectionnement de notre parler.

Il serait inutile d'insister ici sur ce que vous savez tous : et par exemple, sur le travail de notre comité d'étude. Depuis dix ans, les bénédictins de la Société du Parler français se réunissent chaque lundi dans leur salle capitulaire ; ils y étudient avec ordre —

et par ordre alphabétique — les vocables de notre langue parlée, ils en vérifient les titres de noblesse, ils en constatent les origines certaines, ils en précisent les acceptions variables, et ils les consignent dans ce lexique franco-canadien auquel chaque semaine ils ajoutent une nouvelle page.

Le *Bulletin* fait connaître chaque mois l'œuvre consciencieuse de nos philologues ; il livre au public une première rédaction de ce dictionnaire dont nous avons besoin, et qui bientôt, c'est du moins notre espérance, sera complété.

Combien d'autres études ont paru dans le *Bulletin* qui ont attiré l'attention sur les qualités ou les défauts, les vertus ou les vices de notre parler populaire, et qui ont aussi signalé les négligences, les erreurs de cette autre langue — souvent trop rapprochée de la langue commune — qui est la langue des journalistes ! La Société du Parler français peut encore, sans fausse vanité, se rendre le témoignage qu'elle n'a pas été étrangère aux récentes campagnes que l'on a faites contre la littérature anglicisée des annonces du commerce et de l'industrie, et contre les usurpations dont notre langue française a été souvent victime dans nos services publics.

L'étude du parler français, la défense et la préservation de ce parler, voilà donc l'objet principal de notre Société, et nous croyons bien qu'elle s'y est sincèrement appliquée.

Mais il y a entre le parler d'un peuple et sa littérature des points de contact, des relations nécessaires que nous ne pouvons pas ignorer. La littérature est faite le plus souvent des mots que chaque jour nous remettons sur nos lèvres ; la littérature française surtout, qui recherche tant la simplicité limpide de la pensée et de l'expression, et qui est le moins possible pincée et dédaigneuse dans ses vocables, se pare comme un ornement des mots si clairs, si francs, si pittoresques et d'une sonorité si métallique que le peuple inventa pour traduire son âme loyale. Et c'est donc jusque dans les ouvrages de l'esprit, que se peut prolonger et répercuter l'harmonie familière du parler français. Et une société comme la nôtre reste donc encore dans son rôle quand elle entreprend d'encourager cette transposition artistique du parler dans les livres, quand elle se préoccupe non plus seulement de la conservation et de la préservation, mais aussi de l'illustration de la langue française.

Déjà la Société du Parler français au Canada avait quelque peu élargi, sans le briser, le cadre de ses premiers travaux. Elle avait sollicité pour son *Bulletin* des études d'histoire de la littérature canadienne, des articles de critique, des pages originales sur les mœurs et les choses de chez nous. Souvenez-vous seulement

du *Poêle* de M. Adjutor Rivard, et de son *Heure des Vaches*. Et dites-moi si des pages comme celles-là ne sont pas écrites dans une langue « telle sur le papier qu'à la bouche », comme eût dit Montaigne, et si elles n'illustrent pas, comme il convient, le programme de notre Société ?

Cependant, nous avons pensé devoir faire plus encore. L'an dernier, nous avons décidé d'organiser des concours littéraires. Il nous a semblé qu'une telle institution pourrait provoquer des efforts louables, et contribuerait donc à l'enrichissement de notre littérature canadienne-française. Susciter des talents nouveaux, consacrer les anciens par un peu de gloire dont nous pourrions les auréoler, décerner des récompenses qui aient tout le prix d'une couronne de laurier : telle fut l'ambition des directeurs de la Société du Parler français, et tel le projet dont ils n'ont aujourd'hui qu'à se féliciter.

Notre premier concours fut ouvert le 1er janvier 1911. Nous invitions à y prendre part tout auteur canadien-français. Les concurrents devaient surtout s'inspirer de l'esprit même de notre société : préférence serait donnée aux œuvres de caractère plus nettement canadien-français.

Le concours devait comprendre d'abord trois sections : section de dialectologie, section de la prose, section de la poésie. Mais une association amie de la nôtre, fondée à Paris pour resserrer les liens de fraternelle amitié qui unissent aux Français de France les Canadiens-français, la *Canadienne* offrait spontanément de décerner un prix de vingt piastres à la meilleure étude de syntaxe qui serait présentée au concours. Une sous-section de dialectologie, section de syntaxe, fut ouverte, grâce à cette générosité inattendue. Nous sommes tout heureux de signaler ici cet acte de haute et intelligente sympathie, et de renouveler aux directeurs de la *Canadienne* l'expression de notre cordiale et profonde gratitude.

Le concours, ouvert le premier janvier, fut fermé le premier septembre 1911. Ce jour-là, l'on remettait aux juges deux études de lexicologie, deux études de syntaxe, six œuvres en prose, et treize en vers. En tout vingt-trois travaux ; vingt-trois concurrents ! Ce chiffre seul était consolant, et il persuadait déjà les directeurs de la Société de l'opportunité de leur entreprise.

Le jury qui fut prié d'examiner et de juger les ouvrages du concours, était constitué comme suit : M. Pamphile Lemay, de Québec ; MM. les abbés Philippe Perrier, de Montréal, et Camille Roy, de Québec ; M. Albert Lozeau, de Montréal ; le secrétaire général de la Société du Parler français, M. Adjutor Rivard.

Après une étude consciencieuse et diligente des manuscrits, après avoir pesé la valeur propre et la valeur relative des ouvrages,

après avoir scrupuleusement échangé leurs personnelles impressions, les juges firent rapport et attribuèrent aux plus méritants les prix du concours.

Dans la section de dialectologie, une étude lexicologique fort remarquable nous a été présentée, et valut à son auteur le plus haut prix du concours. Ce travail sur le lexique franco-canadien a pour titre significatif : *La Maison de mon grand-père*, et il est signé d'un nom cher à notre Société, celui de M. l'abbé V.-P. Jutras, curé de Pontgravé.

M. l'abbé Jutras avait pris pour devise-pseudonyme : *Vieux souvenirs des anciens jours*. Et il se trouve, en effet, que son travail, en apparence, et par sa nature même, un peu aride — austère comme peut l'être, et comme doit l'être une page de lexique — est tout plein de souvenirs qui parfument la vieille maison de chez nous.

C'est la maison de son grand-père, telle qu'elle existait, il y a cinquante ans, à la Baie-du-Febvre, avec ses dépendances, le fournil, le four, la remise et la laiterie, que décrit avec une grande précision lexicologique M. l'abbé Jutras. Cette maison, il la connaît bien, depuis la cave jusqu'au grenier : il y a sans doute commis ses premières, déjà lointaines espiègleries, et il eut besoin d'en savoir tous les recoins, d'en éprouver toutes les issues. Il décrit donc, en style lexicologique, c'est-à-dire en définissant chaque pièce par son nom, toutes les parties et tous les objets de la maison, du fournil, de la remise, de la laiterie, et l'on peut, au fur et à mesure contrôler par des visions et des souvenirs personnels les affirmations de l'auteur. Chaque mot de ce lexique évoque la maison paternelle, la bonne vieille maison canadienne ; à l'appel technique des choses, c'est, avec les choses, un vol d'images familières qui traverse la mémoire, et qui fait presque, ô merveille ! d'une page de dictionnaire, une page de poésie!

M. l'abbé Albert Aubert, professeur au Séminaire de Québec, est l'heureux lauréat de *la Canadienne*. C'est lui qui a remporté le prix offert par cette association franco-canadienne qui, là-bas, s'intéresse si fort aux choses de chez nous. C'est avec une étude sur les fautes syntaxiques commises au Canada, que M. Aubert a conquis les suffrages du jury. Il avait pris pour devise : *pour la grammaire*, et son travail révèle, en effet, tout le souci qu'il a de préserver des corruptions dangereuses cette partie vitale de la grammaire française qui est la syntaxe. Vicier la syntaxe d'une langue, c'est plus grave encore que de gâter son vocabulaire. C'est dans les tours syntaxiques que s'est particulièrement logé le génie de la langue, et l'on peut dire le génie de la race, et il faut, à tout prix, en notre

pays, garder de toute négligence coupable, et de toute infiltration d'une syntaxe étrangère, la grammaire qui règle notre parler et notre écriture. M. l'abbé Aubert a justement signalé, dans son étude, quelques-unes des fautes les plus mortelles que l'on commet en parlant ou en écrivant, et les juges lui ont décerné pour ce travail le prix de syntaxe.

Ce prix ne pouvait aller à meilleure adresse, puisque M. l'abbé Aubert vient justement de mener à terme la publication d'un cours de grammaire française très loué par les gens du métier, et que déjà l'on s'empresse d'adopter un peu partout.

La section de la prose nous réservait la plus agréable surprise, je veux dire une nouvelle exquise, écrite en une langue souple, alerte, un petit roman psychologique qui tient en quelques pages, et que pénètre une subtile et chaude émotion. Le jury lui a accordé le prix de la section. Cette nouvelle est intitulée *l'Étrangère*, et elle est signée du nom bien connu de M. Sylva Clapin. *L'étrangère* c'est une jeune Américaine en villégiature près de Montréal, et que nous rencontrons au début du récit sur le plateau du Calvaire d'Oka. Elle y est accompagnée d'un jeune architecte canadien-français, qui l'aide à comprendre ce que la nature et la foi ont accumulé là de merveilles. De communes admirations font se pénétrer doucement ces deux âmes qu'une éducation bien différente a façonnées. Elles s'éprennent l'une de l'autre, et au moment où la jeune fille va se promettre et se donner, elle éprouve, elle mesure d'un coup d'œil effaré toute la distance qui sépare deux âmes qui n'ont ni même race ni même foi ; elle entend « le flot précipité de voix lointaines qui se répercutent en elle, et qui sont celles des farouches puritains de *May flower* » ; elle comprend que si l'essence latine peut valoir l'anglo-saxonne et la compléter par ses contraires, les deux ne peuvent jamais s'immerger l'une dans l'autre... et elle fuit pour échapper à l'emprise de l'amour. *L'Étrangère*, c'est donc l'âme inassimilable que font les traditions, et que singularise l'idéal de chaque race. M. Sylva Clapin a fort délicatement analysé cette âme, et les juges qui le couronnent souhaitent qu'il étende la nouvelle jusqu'au roman, qu'il multiplie les pages harmonieuses qu'il vient d'écrire.

Ceux qui croient que l'âme canadienne-française ne sait plus que raser la plaine, le sol auquel l'attachent nos traditionnels labeurs, n'aperçoivent pas évidemment tous ces vols de poésie qui se croisent dans le ciel de Québec et de Montréal. Notre premier concours devait nous montrer encore une fois que dans cette province les Parnasses sont partout érigés. Il y en a dans les Laurentides ; il y en a jusque dans les Shickshocys de la Gaspésie. Nous eûmes donc la section des poètes.

Treize nous ont envoyé leurs œuvres de variable qualité. Et il est arrivé que n'ayant qu'un seul prix à décerner, nous avons dû pourtant en donner deux. Les juges ont prudemment averti le bureau de la Société du Parler français, que s'il était juste d'attribuer le premier prix à M. Charles Gill, il était de toute nécessité d'en offrir un deuxième à Mademoiselle Blanche Lamontagne. Nos désirs ont été agréés ; et justice a été faite.

M. Charles Gill, que Montréal, sa bruyante patrie, aime toujours entendre chanter, a présenté au concours trois parties d'un long poème dont l'action se passe au Saguenay. Si les trois chants que nous avons eu à apprécier n'ont pas une égale intensité d'inspiration, ni une même originalité de forme, ni une même vigueur éloquente, il y a en tous un art suffisant qui en soutient la pensée. Les strophes de l'*Ave Maria*, qui sont le chant sixième du poème, contiennent des émois de conscience qui nous attendrissent ; dans le chant consacré au Cap Éternité, l'on remarque une ampleur de dessin, une élévation d'idées, et parfois une hardiesse d'images qui nous donnent la sensation de la grande poésie.

Mademoiselle Blanche Lamontagne a signé de la devise *Pour ma patrie*, un recueil de trente-sept pièces de vers. C'est bien pour la patrie, pour la terre canadienne que chante là-bas, au bord des grèves, sur son rocher de Cap Chat, dans cette nature sauvage et tourmentée de la Gaspésie, Mlle Lamontagne. Le jury n'entend pas que toutes les pièces du recueil sont parfaites ; mais il a vite compris qu'il y a dans ces strophes, où parfois l'inexpérience trahit sa faiblesse, un souffle heureux, abondant, très sain, parfumé quelquefois comme celui qui embaume au printemps la terre canadienne, et quelquefois âpre, un peu rude, comme celui qui passe, certain matin plus frais, sur les battures laurentiennes. Mademoiselle Lamontagne aime les choses de chez nous ; elle les observe avec finesse, elle les idéalise avec piété, elle les chante avec profonde émotion : et le jury lui a voulu marquer toute son estime, et lui laisser deviner toutes ses espérances en couronnant d'hommage et de lauriers sa muse champêtre.

Certes, nous n'avons pas enrichi les lauréats de notre concours. Un prix de quarante piastres a été attribué au travail lexicologique de M. l'abbé Jutras ; un prix de vingt piastres a été donné à M. l'abbé Aubert, pour son étude de syntaxe, et MM. Sylva Clapin, Charles Gill et Mademoiselle Blanche Lamontagne ont reçu chacun un prix de vingt-cinq piastres.

On a raillé notre parcimonie, ce que des journalistes ont appelé notre pingrerie, ce que j'avoue être notre pauvreté. Nos prix

étaient plutôt des prix d'honneur que des prix d'argent. Nos concurrents l'ont ainsi compris. On ne peut toujours avoir l'esprit de certains gazetiers. Nos auteurs canadiens, prosateurs ou poètes, sont entraînés à la modestie des salaires ; ils étaient préparés à comprendre nos généreuses mais insolubles intentions. Aussi, selon le mot spirituel de l'un de nos amis, à nous qui leur offrons un prix d'honneur, ils n'ont pas voulu présenter un compte d'épicier.

Ce qui n'empêche, vraiment, que nous regrettons de n'avoir pu faire davantage pour récompenser tant de louables efforts. Nous croyons que nos auteurs canadiens, que tous ceux qui peinent pour faire plus belle, plus artistique, plus digne de l'esprit de notre race, la littérature canadienne-française, ne sauraient être trop dédommagés d'un obscur et pénible travail ; nous souhaitons que demain s'ouvre l'âge d'or de la littérature canadienne.

Il y a chez nous, dans notre vie intellectuelle, des ressources précieuses pour la pensée, et pour l'art. Il y a aussi des ambitions qu'il faut savoir stimuler. Les vingt-trois concurrents qui ont répondu à l'appel de la Société du Parler français démontrent une fois de plus la variété des talents, et la légitime ardeur des désirs de succès. Je regrette de ne pouvoir vous parler de chacun de ces vingt-trois travaux que nous avons lus. Que de hautes pensées, que de sentiments délicats, que de formes heureuses en ces pages où l'art n'était pas suffisamment soutenu ! D'autres concours, nous l'espérons, fourniront à ces auteurs une meilleure fortune. C'est le travail jamais abandonné, c'est l'application constante, c'est l'entraînement quotidien qui fait les artistes en prose ou en vers, et la Société du Parler français s'estimerait heureuse si elle pouvait contribuer, par des concours annuels, à affermir les talents, à éveiller ou à renouveler les jeunes ambitions.

Nous sera-t-il permis de continuer l'œuvre commencée cette année ? Nous l'espérons. Notre Société qui prend de plus en plus conscience de sa vie, ne reculera jamais devant les tâches fécondes que lui impose sa mission.

CAMILLE ROY, ptre.

ÉCHOS DU CONGRÈS

Aucune manifestation canadienne-française n'a produit, en France et dans toute l'Europe, un retentissement aussi considérable que le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Sans prétendre que le Congrès a révélé notre existence à nos cousins d'outre-mer, il suffit de parcourir les journaux français de ces derniers temps pour se convaincre que le fait de notre survivance n'est jamais apparu aussi éclatant ni aussi réconfortant au peuple français tout entier que pendant la semaine, désormais historique, du 24 juin 1912.

On peut affirmer que pas une ville de France n'est restée dans l'ignorance des principaux événements de notre Congrès. Les manifestations les plus nobles du patriotisme canadien-français, les paroles les plus énergiques et les revendications les plus fières de nos orateurs ont été fidèlement notées par les agences de publicité françaises, et la netteté de leur signification a été soigneusement mise en relief par les meilleurs journalistes de la grande presse de France. A lire ces nombreux articles de journaux et de revues, on dirait vraiment que le Congrès de Québec a fait passer sur notre ancienne mère patrie comme un souffle puissant de fierté nationale, et que cette manifestation d'énergie française est apparue là-bas comme un gage de pérennité pour la race tout entière.

Nous croyons intéresser les lecteurs du *Bulletin* en leur signalant ici les passages les plus caractéristiques des nombreux articles, que les journaux français de toute nuance ont consacrés au Congrès de la Langue française.

La *Croix* (Paris, 5, rue Bayard) écrivait le 10 juillet :

« Dans le vieux Québec, sentinelle avancée du beau Canada, le Congrès national du parler français s'est ouvert en fin de juin. Les journaux nous en apportent des échos enthousiastes... Ce furent de beaux tournois de langue française dans les séances d'études comme aux assemblées solennelles, à l'Université, au Parlement, à la salle des Exercices militaires. On avait envoyé des télégrammes au Pape, à l'Académie française, au roi d'Angleterre, dont les Canadiens français demeurent les loyaux sujets... Question de langue,

question d'âme ! Mgr Stagni, le délégué apostolique, salué par Mgr Bégin, fut à l'aise pour l'affirmer encore en saluant dans la langue française celle des premiers missionnaires d'Amérique, celle de la grande majorité des missionnaires actuels. » Plus tard, le correspondant canadien de la *Croix*, M. J. A. Lander, consacrait deux de ses chroniques à notre Congrès, dont il appréciait en termes fort justes la haute portée tant au point de vue religieux qu'au point de vue national.

Le *Temps* (Paris, 5, rue des Italiens) commençait ainsi, le 10 juillet, un article de fond intitulé *Le Congrès de Québec* et signé des initiales de M. Gaston Deschamps :

« Les nouvelles que nous recevons d'outre-mer par le dernier courrier du Canada sont particulièrement émouvantes : il faut souhaiter que la presse française tout entière propage l'écho des voix amies et fraternelles qui là-bas, sur l'autre rive de l'Atlantique, dans une colonie malheureusement séparée de la mère-patrie par les fatalités de la politique internationale, proclament quand même, et affirment avec éclat le ferme propos de maintenir dans les terres découvertes par l'audace de Cartier, — peuplées ensuite, labourées, bâties par le génie de Champlain, ennoblies enfin par l'héroïque sacrifice de Montcalm, — les traditions, la langue et la civilisation de la race française. Le lundi, 24 juin 1912 — jour de l'ouverture solennelle du Congrès de Québec — doit être considéré comme une date mémorable dans l'histoire des Français d'Amérique. Ce jour-là, plusieurs milliers de ces Français fidèles sont venus comme à un pèlerinage national dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France... Pèlerins heureux de communier ensemble dans le culte des grands souvenirs et des exemples magnifiques, ils ont revendiqué, par une manifestation solennelle, l'intégrité de leur domaine héréditaire et de leur trésor idéal. Tout le symbole de cette initiative touchante est contenu dans la médaille commémorative que l'on a distribuée aux congressistes de Québec. Cette médaille représente une jeune mère canadienne qui tient un livre ouvert sous les yeux de son enfant. Au loin se dessinent les rives du Saint-Laurent, dominées par les clochers de la Nouvelle-France. Et sous le charmant groupe qu'encadre cet harmonieux décor, on lit ces mots : *Parlons français.* » Et dans un numéro subséquent, le *Temps* racontait l'intéressante entrevue qu'il avait eue avec M. Étienne Lamy, revenu « enthousiaste » de Québec et salué à son retour en France du titre d' « ambassadeur de la langue française au Canada ».

Sous ce titre : *La Défense du français au Canada*, M. A. Albert-Petit écrivait, le 24 juin, dans le *Journal des Débats* (Paris, 17, rue des Prêtres St-Germain-l'Auxerrois) :

« Aujourd'hui s'ouvre à Québec un Congrès qui marquera sans doute une date dans l'histoire de la langue française au Canada et dans toute l'Amérique du Nord. C'est « le Premier Congrès de la langue française en Amérique »... Les descendants des soixante mille colons français abandonnés par nous il y a un siècle et demi forment aujourd'hui un grand peuple de trois millions d'âmes, fier à juste titre d'avoir maintenu par ses propres moyens sa langue, sa religion, son caractère national, au milieu de l'océan anglo-saxon qui paraissait devoir tout submerger... Le Congrès d'aujourd'hui s'ouvre le jour de la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens français. Il est assuré d'un succès populaire, que ne connaissent pas nos Congrès savants du vieux monde. C'est, en effet, une affaire nationale, et le clergé, qui a été au Canada français le grand conservateur du vieux parler maternel, s'est mis à la tête du mouvement... Ce n'est pas un patois, ce n'est pas un français abâtardi ou corrompu que les Canadiens aiment et cultivent : c'est la belle langue française classique, la nôtre quand nous parlons bien, et dont ils sont plus proches que nous. Ils se prémunissent contre ce que nous appelons la « crise du français », et il est symptomatique de constater qu'à leur avis, le meilleur préventif contre la crise du français, c'est l'étude du latin. »

M. l'abbé Charles Vincent a fourni à la *Gazette de France* du 22 juillet (Paris, 1 bis rue Baillif), sur le Congrès de Québec, une feuilleton d'une haute tenue littéraire et d'une envolée superbe. Nous voudrions reproduire ici cette page magistrale :

« Le Congrès du « Parler français » vient de se tenir à Québec. Cette réunion marque une date mémorable, non seulement dans l'histoire du Canada, mais dans l'histoire de la France même. Ce ne fut point une manifestation purement littéraire, une brillante, mais stérile parade de vellétés embryonnaires, mais l'énergique revendication du droit à la vie d'une race que la fermentation confuse des nationalités environnantes semble vouloir réduire à une part très restreinte d'influence dans le monde... Les trois millions de Canadiens et d'Acadiens, qui vivent ou revivent en Amérique, ne sollicitent ni l'aumône d'une faveur, ni la complaisance d'un accommodement. Ils se dressent, avec la conscience de leur cohésion atavique et, sans se parjurer dans leur loyalisme envers la Grande-Bretagne, lèvent, en face des convoitises hostiles, la charte de leur autonomie. C'est un grand acte, d'un courage impressionnant et d'un mâle orgueil... En vérité, c'est avec un frisson d'allégresse que j'ai lu les comptes-rendus des séances du Congrès de Québec... C'est une manifestation réformatrice. Au début de ce vingtième

siècle, qui progresse à travers des ruines, le Congrès de Québec a voulu fixer l'orthodoxie de nos traditions ; il a été le premier Concile œcuménique de la langue française.»

« Le Congrès du *Parler français*, qui vient de se tenir à Québec — écrit M. Henri Bazire dans la *Libre Parole* (Paris, 14, boulevard Montmartre) du 10 juillet — intéressait à la fois la France, l'Angleterre et les États-Unis. La France, cela va de soi, et non pas seulement en raison du lien que la communauté de langage maintient entre elle et cette terre peuplée et fertilisée par son sang, mais aussi à cause de la grosse question d'influence mondiale qui est au fond du débat et qui suscite tant d'âpres concurrences. Si, pour le Canada, la liberté aujourd'hui, et peut-être l'autonomie plus tard, dépendent de la conservation de la langue française, pour nous, Français, il s'agit de l'avenir même de notre langue et de sa prépondérance dans le monde. La solution échappe non seulement à la France, mais à la vieille Europe épuisée. Et c'est au Canada, terre de fécondité, la plus fertile qui soit en hommes et en blé, que se joue la partie suprême. » Et rappelant, ensuite, le lien intime et puissant qui unit la foi catholique et la langue française, M. Bazire s'écriait fièrement : « Notre langue est un *Credo* : laissons-lui cette force. C'est elle qui rétablira nos frontières, comme elle maintiendra dans le monde le rayonnement du nom français. »

La même pensée est aussi énergiquement exprimée par M. Vincent Lamoré, dans son article intitulé : *Vieux parler français, vieux parler catholique* et publié dans l'*Univers* (Paris, 17, rue des Saints-Pères) du 28 juin : « Notre vieux parler français meurt depuis qu'il cesse d'être le vieux parler catholique, écrit M. Lamoré à l'occasion de notre Congrès. Et, sans doute, viendra le moment où, curieux de ressusciter nos anciens vocabulaires, nous devrons les chercher, au loin, chez les Canadiens fidèles à notre passé. »

L'*Action française*, le *Gaulois*, l'*Echo de Paris*, l'*Eclair*, et bien d'autres journaux parisiens, ont aussi parlé du Congrès de Québec en termes fort sympathiques. Nous tenons à signaler tout particulièrement ici cette pensée de M. Ernest Judet, cueillie dans un premier-Paris de l'*Eclair* du 26 juin : « Il est à souhaiter que l'enthousiasme, dont les témoignages ont été prodigués à M. Étienne Lamy, soit contagieux parmi nous, aide à réparer au plus vite de trop graves injustices. Ses idées fermes et fixes se résument dans celles de liberté, d'ordre, de religion, de patrie, de puissance extérieure ; elles ont traversé dans ces dernières années une terrible crise. Voici qu'elles reprennent enfin un crédit qui ranime toutes

les espérances : le terrain gagné au Canada par notre langue nous encouragera certainement à nous ressaisir.»

La presse française de province a été, elle aussi, unanime à saluer le Congrès de Québec, comme un événement du plus haut intérêt pour les Français des deux mondes : *L'Express de l'Ouest* (Nantes), *l'Eclair de l'Est* (Nancy), le *Réveil du Centre* (Limoges), la *Liberté du Sud-Ouest* (Bordeaux), la *Dépêche de Lyon*, *L'Yonne* (Auxerre), le *Valenciennois* (Valenciennes), le *Journal de Rouen*, le *Télégramme* de Toulouse, d'autres encore, ont tenu à souligner l'importance de cette manifestation. « C'est à l'initiative de la *Société du Parler français* qu'est due la grandiose manifestation du 24 juin, disait la *Dépêche* de Lyon, dans son numéro du 15 août. Son succès est l'œuvre du clergé catholique. Le cadre religieux est, là-bas, l'armature de la race. Les intérêts ecclésiastiques et nationaux sont solidaires. Le jour où le bloc franco-canadien sera entamé, lorsqu'il cessera de ronger l'Ontario et de pousser des pointes dans l'Ouest, l'Église Romaine devra s'interdire de glorieuses ambitions.» Et *l'Yonne* d'Auxerre, le 10 juillet : « C'est la première fois que les populations françaises d'outre-mer s'assemblent ainsi en masse, d'un même élan et d'un seul cœur, pour notifier au monde entier l'éminente dignité de leurs origines, et afin de réclamer les prérogatives qu'elles considèrent comme inséparables de leurs titres de noblesse. Désormais, la résistance pour la conservation de la langue maternelle est organisée.»

Hors de France, dans les pays où la langue française est encore en honneur, l'élan de sympathie provoqué par le Congrès de Québec n'a pas manqué non plus de se produire.

Le *XXe Siècle* de Bruxelles, le *Journal* de Liège et le *Journal* de Bruxelles ont souligné les points les plus importants des délibérations du Congrès, le *Journal* de Bruxelles mettant surtout bien en relief le caractère nettement catholique de cette grande manifestation canadienne-française.

L'Alsace-Lorraine est venue, elle aussi, ajouter sa note harmonieuse à ce concert de voix françaises : le *Lorrain* et le *Messin* de Metz, avec le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* de Colmar, ont exprimé vivement leur joie de voir les Canadiens français garder pour les « pieuses traditions » des « premiers colons de la Nouvelle-France » un culte et un respect » que n'ont pu amoindrir « les vicissitudes de la politique.»

La colonie française d'Allemagne, celle de Chine et de Roumanie ont entendu elles-mêmes parler favorablement du Congrès : le *Journal d'Allemagne* de Berlin a publié, le 30 juin, une étude

très substantielle et très exacte de M. René du Roure sur *La langue française au Canada*, pendant que *l'Echo de Chine* de Shangaï soulignait avec joie les déclarations les plus fièrement françaises des orateurs de la grande semaine et que *La Roumanie*, de Bukarest, disait, dans son numéro du 2 juillet : « C'est chose très remarquable que, par dessus la mer, la pensée d'un pays incorporé à la Grande-Bretagne depuis un siècle et demi, ait voulu garder une expression française. »

Il nous plaît de clore cette revue par une parole de France.

M. Georges Demanche, directeur de la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* (Paris, 19, rue Cassette), qui a suivi les séances du Congrès de Québec — on sait avec quelle assiduité et quelle intelligence — écrivait, dans la livraison d'août de sa *Revue* :

« Le Congrès a pris soin de répondre à la préoccupation générale de ses membres en décidant qu'il se donnerait une survivance par la création d'un bureau permanent et d'un secrétariat général permanent, ayant la mission de veiller à la réalisation des vœux émis et adoptés, de cimenter l'union établie entre les groupes français de même nature dans toute l'Amérique du Nord, et de prendre toutes les mesures propres à la protection et à la propagation de la langue française. Un de ces vœux, relatif à la colonisation française dans l'Ouest, est particulièrement important en ce qu'il propose la création d'un comité général à Québec, avec sous-comités dans chacun des diocèses de l'Ouest, dans le but de renseigner, de diriger, de concentrer, d'une façon utile, les émigrants français qui, trop souvent jusqu'ici, ont été se fixer au hasard dans des milieux réfractaires à leur langue et à leurs coutumes, au lieu de faire bloc, de manière à mieux se sentir les coudes et à acquérir ainsi une influence en rapport avec leur nombre. La réalisation de ce vœu et sa mise à exécution pourra avoir les plus heureux résultats pour le peuplement des provinces de l'Ouest par les Canadiens-Français. »

ANTONIO HUOT, ptre.

DÉCLARATIONS ET VŒUX

*Du Premier Congrès de la Langue française au Canada, formulés
par les Sections d'Étude, et adoptés par le Congrès en séance
générale le 28 et le 29 juin 1912*

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION HISTORIQUE

I

Considérant que la langue française en Amérique a une noble et glorieuse histoire, et que la reconnaissance nous fait un devoir d'en perpétuer le souvenir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu que les noms des plus vaillants apôtres et défenseurs de notre idiome en ce pays soient pieusement conservés et souvent rappelés aux enfants du Canada par ceux qui sont chargés de leur enseigner, dans nos écoles et dans nos collèges, les beautés de la langue maternelle.

II

Considérant que les monuments qu'on élève aux grands hommes de la patrie sont des exemples toujours présents de pur et noble patriotisme pour tous les fils d'une nation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français élèvent à ces apôtres de la langue française, dans les endroits qu'ils ont illustrés par leurs sacrifices et par leurs travaux, des monuments dignes de leur mémoire et de leurs œuvres. Et le Congrès désire louer tout particulièrement la noble initiative des Canadiens français de l'Ouest, qui ont formé le projet d'immortaliser le nom du grand découvreur La Vérendrye, en lui élevant un monument qui sera comme la consécration de sa gloire.

III

Considérant que la connaissance de notre histoire est singulièrement propre à nous faire aimer davantage notre langue et à nous inspirer un plus vif désir de la cultiver, de la défendre et de la propager ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu qu'il soit fondé une section historique de la Société du Parler français au Canada, qui pourrait s'appeler la « Société d'Histoire du Canada », et dont le but principal serait l'utilisation méthodique de nos archives nationales, trésor malheureusement trop inexploré et trop peu connu jusqu'à ce jour. Le Congrès désire ajouter qu'il verrait avec plaisir cette section historique de la Société du Parler français, une fois fondée, travailler efficacement à répandre dans le grand public canadien-français les ouvrages traitant de nos origines ou des périodes les plus importantes de notre histoire, comme, par exemple, les « Voyages » de Jacques-Cartier, de Champlain, le « Journal » de Montcalm, etc., en faisant des éditions populaires de ces œuvres.

IV

Considérant qu'il importe que le domaine actuel du français dans l'Ouest canadien, dans l'Ontario et dans les Provinces maritimes, ne cesse de s'étendre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français de la province de Québec et des États-Unis qui ont décidé d'aller tenter fortune ailleurs soient particulièrement dirigés vers l'Ouest canadien, l'Ontario et les Provinces maritimes, où ils iront donner l'appui de leur nombre aux groupes français déjà établis dans ces fertiles provinces. Le Congrès désire ajouter que, pour diriger vers les centres catholiques et français de l'Ouest canadien les habitants de langue française de la province de Québec qui ont résolu d'aller tenter fortune ailleurs, il serait nécessaire d'établir un Bureau de colonisation à Québec, et des Bureaux correspondants dans les villes épiscopales de l'Ouest. Le Congrès croit aussi utile de faire observer que nos compatriotes de l'Ouest ont tout particulièrement besoin de médecins, d'instituteurs et d'institutrices religieuses et laïques, et qu'ils sollicitent ardemment le concours précieux d'un plus grand nombre de prêtres de notre langue, dont les paroisses canadiennes-françaises, qui vont se multipliant là-bas, auront un besoin croissant.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION JURIDIQUE

Considérant :

Que le droit individuel garantit à chacun la liberté de choisir sa langue ;

Que la langue d'un peuple est en même temps l'une des plus claires expressions de son caractère et de sa vie, « l'un des éléments les plus essentiels de la nationalité » (Novicow) ;

Que, lors de la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, les Canadiens français, issus d'une même race, formaient une nationalité organique distincte, ayant son caractère, ses mœurs, ses traditions, sa religion, ses lois et sa langue plus que séculaire, et qu'à ce titre cette nationalité était, comme elle l'est encore aujourd'hui, sous la protection du droit international et des traités ;

Qu'en 1867, le droit positif aussi bien que le droit naturel, le droit historique et le droit des gens, avaient conservé le statut juridique de la langue dans toute son intégrité ;

Que le pacte confédératif de 1867 a été basé expressément sur le respect des droits des minorités dans toutes les provinces, aussi bien celles qui seraient plus tard formées à même le territoire que celles qui existaient en ce temps-là, et que c'est violer la lettre ou l'esprit de la constitution que d'y porter atteinte ;

Attendu qu'il y a eu violation de ces droits et oubli des promesses et des traités, en certaines provinces ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'il soit formé un comité spécial d'hommes versés dans les lois, chargé de veiller à la législation touchant les droits de la langue partout où sont établis des groupes importants de la race, et que tout en respectant les idiomes étrangers, des mesures soient prises pour que le français soit maintenu ou rétabli dans son intégrité, à titre de langue organique de ce pays au même rang que la langue anglaise ;

Que, cependant, ce comité ne s'en tienne pas à cette surveillance générale, mais qu'entrant dans les détails pratiques, il ait le soin de faire connaître au peuple l'étendue de nos droits ;

Et que des garanties soient exigées de la part des candidats aux élections pour assurer, en Chambre, la pratique, la défense et la revendication légitime de tous les droits du français, la langue

devant être regardée comme l'un de ces privilèges et l'une de ces libertés essentielles qui dominent toutes les querelles et tous les intérêts de partis.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION PHILOLOGIQUE

I

Vu que le parler populaire des Français d'Amérique est un parler régional relativement uniforme, que caractérisent des formes dialectales diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France des XVe et XVIe siècles, plus quelques éléments étrangers ;

Vu que l'étude des formes archaïques et dialectales conservées chez nous présente un grand intérêt scientifique ;

Vu qu'à ces formes premières certains éléments ont été ici ajoutés, qui paraissent conformes au génie de la langue, et que leur disparition ferait perdre au parler français d'Amérique une partie de son caractère propre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° souhaite que le public s'instruise de mieux en mieux de la différence qui existe entre une langue, un patois et un dialecte, afin de proscrire la distinction absurde que l'on établit entre le *Parisian-French* et le *Canadian-French* ;

2° regrette qu'un plus grand nombre de savants ne s'attachent pas à faire le relevé et le départ des formes archaïques, dialectales et locales, qui se rencontrent dans notre parler populaire ;

3° déclare qu'il faut à tout prix encourager le peuple à garder et à employer toutes les expressions qui rappellent les origines de son parler, et répondre aussi, par des démonstrations scientifiques, à ceux qui méprisent le caractère archaïque de la lexicologie, de la phonétique et de la syntaxe du français populaire d'Amérique ;

4° félicite cordialement les groupes français des États-Unis, du Canada, de la Louisiane et de l'Acadie, des efforts qu'ils ont faits et continuent de faire pour maintenir intact l'héritage reçu des ancêtres et n'accepter de formes nouvelles qu'en proportion de leur conformité avec le génie propre de leur parler régional ;

5° adresse un hommage tout spécial à nos frères de l'Acadie, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre et qui gardent dans le malheur leur foi et leur langue.

II

Considérant qu'aucune classe n'exerce sur la langue une influence plus désastreuse que celle des gens instruits, quand ils ne surveillent pas leur parler ;

Considérant que l'un des périls du parler national est l'intrusion des mots anglais avant qu'ils aient été francisés ;

Considérant que « la syntaxe est l'élément constitutif d'une langue » et que « les fautes de syntaxe compromettent la nôtre plus gravement encore que ne le font les néologismes et les anglicismes » ;

Considérant enfin qu'il est difficile, en fait d'orthographe, de réformer sans se laisser entraîner jusqu'à l'excès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° invite les journalistes à signaler constamment aux professionnels leurs erreurs de langage, ainsi qu'à les éviter eux-mêmes, invite les gens instruits à parler dans leurs conversations la langue qu'ils écrivent, invite les professeurs à perfectionner, par des études de textes, le langage de leurs élèves, invite ces derniers à conserver, dans leurs entretiens, dans leurs amusements, au foyer comme au collège, la langue qu'ils apprennent dans leurs classes ;

2° proteste contre les journaux qui propagent l'incorrection, la vulgarité, la mosaïque linguistique, le culte de l'anglicisme ;

3° souhaite que les maîtres d'écoles procurent aux élèves et leur fassent apprendre un « Catéchisme du Parler français » contenant, avec une table de nos principales fautes de phonétique et de syntaxe ainsi que de leurs correctifs, la liste de nos anglicismes et de leurs équivalents français, le catalogue des expressions propres à chacun des arts et métiers, le tableau des termes étrangers légitimement francisés ;

4° déclare qu'il faut s'en tenir jusqu'à nouvel ordre, en fait d'orthographe, aux changements adoptés par l'Académie dans son rapport du 9 mars 1905.

III

Considérant que les noms français distribués sur la surface du pays ont une valeur, à la fois ou alternativement, descriptive, commémorative et évocatrice ;

Considérant que quatre dangers principaux menacent les noms de lieux dans notre pays : la multiplication des désignations indigènes ou grotesques, la substitution aux noms français de noms

anglais ou étrangers, la traduction des noms français en noms anglais, et enfin la double nomenclature ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° regrette que l'on abandonne à l'arbitraire ou à l'insouciance d'explorateurs trop souvent incompetents la désignation des endroits nouvellement ouverts à la colonisation, et que l'on répète un peu partout les mêmes noms, surtout dans Québec ;

2° condamne, au nom de l'histoire, la pratique de remplacer par des noms étrangers les noms originairement tirés du français, la pratique de traduire en français les noms anglais et en anglais les noms français, la pratique d'employer encore sans discernement les dénominations empruntées aux langues indigènes ;

3° exprime le vœu que les commissions chargées de désigner les lieux géographiques tiennent compte de ces observations et qu'une Commission permanente soit nommée pour la désignation des endroits nouvellement explorés dans la province de Québec ;

4° souhaite enfin que la Commission de Géographie ou la section historique de la Société du Parler français se charge de faire rédiger, pour les maisons d'enseignement, une série de cartes murales, analogues à celles de nos voisins, pour l'intelligence de l'histoire et de la géographie canadiennes.

SECTION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I

Attendu qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école après la quatrième année ;

Attendu que cette scolarité écourtée nuit au progrès de l'enseignement de la langue française ;

Ce Congrès désire que le vœu suivant, adopté lors d'un récent congrès des inspecteurs primaires d'écoles catholiques de la province de Québec, soit considéré favorablement par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

« Qu'un certificat d'études puisse être accordé, après examen spécial, 1° aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années ou les quatre années du cours élémentaire du programme du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ;

2° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours intermédiaire ;

3° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours supérieur. »

II

(A). — Attendu que les municipalités scolaires ne rémunèrent pas suffisamment les services de nos instituteurs et de nos institutrices primaires ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une campagne soit organisée par toute la province de Québec, avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité, pour le relèvement des salaires accordés aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles.

(B). — Attendu que, dans l'Île-du-Prince-Édouard, les instituteurs n'ont pas tous les moyens requis pour bien apprendre le français ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet les vœux suivants :

1° Que les congrès pédagogiques de langue française des instituteurs acadiens reçoivent de leurs gouvernements respectifs et de la population en général tout l'encouragement qu'ils méritent, afin de développer la culture professionnelle des instituteurs bilingues ;

2° Que l'on travaille à la création d'une école normale bilingue catholique, dans chaque province si possible, ou au moins à la création d'une section pédagogique bilingue, qui puisse fournir des maîtres compétents pour l'enseignement du français.

III

Attendu que, dans l'Alberta et la Saskatchewan, l'on ne donne pas à la langue française la place à laquelle elle a droit ;

Le Premier Congrès de la Langue française émet le vœu :

1° Que les Canadiens de langue française de l'Alberta et de la Saskatchewan, s'appuyant sur la loi, ne se contentent pas d'une demi-heure de français dans les écoles, mais qu'ils voient à ce qu'un cours primaire en français soit donné partout où la chose est possible ;

2° Que l'on demande la création d'écoles normales bilingues catholiques et la nomination d'inspecteurs bilingues catholiques ;

3° Que l'on pousse la jeunesse étudiante de Québec vers la carrière pleine d'avenir de l'enseignement dans l'Ouest, que l'on fasse également des efforts pour envoyer des jeunes de l'Ouest se préparer dans Québec pour devenir là-bas des instituteurs bilingues.

IV

Attendu que l'enseignement bilingue rencontre, dans l'Ontario, des obstacles singuliers ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la presse française de l'Amérique proteste contre la réduction du français dans les écoles primaires de l'Ontario, et contre la double inspection des inspecteurs anglais et canadiens-français ;

2° Qu'une faculté pédagogique soit fondée à l'Université d'Ottawa, et qu'on y dirige les jeunes qui paraîtront dûment qualifiés au double point de vue intellectuel et moral.

V

Attendu qu'un très grand nombre de nos compatriotes sont aujourd'hui fixés aux États-Unis et qu'ils y forment, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, des groupes considérables ;

Attendu que pour ces Franco-Américains la conservation de leur langue maternelle est la meilleure garantie de leur survivance et la meilleure sauvegarde de leurs traditions nationales et religieuses ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° félicite les Franco-Américains d'avoir, au prix des plus généreux sacrifices, établi des écoles paroissiales qui leur font honneur, et souhaite que toujours, dans ces écoles, on donne aux enfants la culture française qui leur est indispensable ;

2° reconnaît qu'il ne faut négliger aucun moyen de donner aux élèves de ces écoles la connaissance de l'anglais qui leur est nécessaire dans les milieux où ils vivent ;

3° et il émet le vœu que, partout où ces écoles n'existent pas encore, on fasse tous les efforts pour les établir.

VI

Attendu que le Canada est une confédération anglo-française, dans laquelle deux langues, la langue française et la langue anglaise, ont des droits égaux devant la constitution fédérale ;

Attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays ;

Attendu qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre, pour faciliter les relations entre les compatriotes de nationalité différente ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que partout où se trouve des groupements assez importants de Canadiens français ou d'Acadiens, on les autorise à organiser des écoles bilingues sur un plan rationnel, admis par les pédagogues les plus renommés ;

2° Que dans ce système on mette à la base la connaissance de la langue maternelle, qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde ;

3° Que la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme ;

4° Que l'on tienne compte de la langue française dans tous les examens officiels, et qu'il soit loisible au candidat d'écrire les différentes compositions dans sa langue maternelle.

Et le Congrès, convaincu que, pour résoudre de si graves problèmes, il faut avant tout compter sur le secours de Dieu, exprime le désir que, dans toutes les écoles françaises du pays, les enfants récitent chaque jour un « Ave Maria » et une invocation au Sacré-Cœur de Jésus pour la sauvegarde des écoles bilingues d'Amérique, et que, à cette même intention, on mette à une place d'honneur dans ces écoles une image ou une statue du Sacré-Cœur.

VII

Attendu que toute réforme du parler populaire, pour être efficace, doit commencer à l'école primaire ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la Société du Parler français au Canada réunisse en fascicules les pages d'anglicismes déjà publiées, pour les distribuer aux enfants des écoles ;

2° Que le « Bulletin du Parler français au Canada » soit adressé à toutes les écoles de la province de Québec au même titre et aux mêmes conditions que « l'Enseignement Primaire », de telle sorte que les instituteurs et les institutrices soient tous mis en demeure d'étudier les pages d'anglicismes et les listes lexicologiques qui seront publiées à l'avenir.

VIII

Attendu que la correction du parler de la conversation à l'école primaire laisse à désirer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que nos grammaires deviennent de plus en plus de véritables cours de langue française, qu'elles contiennent plus de gravures, plus d'exercices de langage, plus de groupements de mots autour d'une même idée et plus d'exercices de composition ;

2° Que les professeurs surveillent constamment leur propre langage et celui de leurs élèves toutes les fois qu'ils sont en contact avec eux ;

3° Que l'on favorise, dans toutes les écoles élémentaires où la chose est possible, la création de cercles du « bon parler » ;

4° Que l'on encourage, par de bons points et par d'autres récompenses, les élèves qui font des efforts pour parler correctement.

IX

1° Attendu que l'enseignement primaire doit avoir pour but d'enseigner d'abord la langue française vivante, plutôt que la langue livresque et étroitement académique ;

2° Attendu que l'école doit faire de notre parler un langage qui réponde à la fois aux enseignements de la tradition et à l'évolution naturelle de l'idiome, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue ;

3° Attendu que les parlers populaires sont, d'ailleurs, les sources vives où les langues classiques doivent puiser pour vivre et pour s'enrichir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les instituteurs soient attentifs à l'avantage pédagogique et pratique d'observer et d'utiliser tout ce qui, dans le parler populaire franco-canadien, peut venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle.

X

Attendu que la création de bibliothèques dans toutes nos écoles primaires propagerait le goût de la lecture française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° Prie le gouvernement de la province de Québec de se rendre à la demande du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique qui sollicite avec instance la création de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires ;

2° Et demande respectueusement aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I

I. — Considérant en général

1° Que le français, sorti du latin populaire, n'a pas cessé de recevoir du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours des apports considérables de latinismes d'origine savante ;

2° Que les plus magnifiques représentants des lettres françaises ne peuvent être étudiés et compris qu'à la lumière du latin ;

3° Qu'au Canada surtout, le latin, constamment enseigné dans les collèges, est resté le principal instrument de défense et de conservation du français contre le péril de l'anglicisme ;

II. — Considérant en particulier

1° Que la connaissance du latin est indispensable pour la complète intelligence de la plus grande partie de notre *vocabulaire* ; qu'elle nous habitue à parler et à écrire consciemment, avec justesse, propriété et précision dans les termes ; que, par le retour à l'acception étymologique et concrète, elle nous prémunit contre l'abus de l'abstraction vague et incolore ;

2° Que notre *syntaxe*, autrement dit notre façon de penser elle-même, ne se peut bien expliquer que par une comparaison suivie avec le latin, dans les ressemblances comme dans les différences des deux langues ; que la lecture raisonnée de la période, nous apprenant à classer et à enchaîner nos idées, sert à combattre notre tendance actuelle au discours coupé et incohérent ;

3° Que le *thème* semble l'exercice le plus complet d'explication française, parce qu'il nous force, sous les mots, à ne rechercher que la pensée elle-même à traduire ;

4° Qu'enfin la version demeurera toujours une école incomparable de logique non moins que de l'art du style et de la phrase littéraire ;

Le Congrès tient à affirmer :

Que tous les collègues français d'Amérique doivent maintenir et au besoin renforcer les études latines, sans perdre de vue que ces études, par une confrontation continuelle des deux langues, doivent aider à la défense et à la parfaite possession du français.

II

Attendu

1° Que le grec n'est pas moins utile que le latin pour la formation intellectuelle et classique ;

2° Que beaucoup de mots français sont dérivés du grec ;

3° Que le français n'est lui-même langue éducatrice qu'en autant qu'il est l'héritier du grec et du latin ;

Le Congrès émet le vœu :

Que l'on continue dans les collèges d'associer étroitement le grec et le latin, afin d'assurer une bonne culture intellectuelle et une connaissance plus parfaite et plus littéraire du français.

III

Attendu

1° Que rien n'est plus propre à assurer la pureté et l'intégrité de la langue française que d'en étudier l'évolution à travers les âges ;

2° Que l'histoire de la littérature française ne se peut bien comprendre que si l'on suit les progrès et les transformations de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans toutes les maisons françaises d'enseignement secondaire du Canada et des États-Unis, on maintienne au programme, en les fortifiant au besoin, ou on y insère les études de grammaire historique ;

2° Que les professeurs d'histoire littéraire s'efforcent de vivifier et de féconder leur enseignement en attirant l'attention de leurs élèves sur les transformations de la langue.

IV

Attendu

1° Que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec dévouement, produit les plus heureux résultats ;

2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays ;

3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction ; que, dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser ;

2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforcions d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation ;

3° Que la langue française devienne en honneur dans tout le Dominion, comme l'est déjà l'anglais dans la province de Québec ;

4° Que, tout en cultivant la langue qui lui est étrangère, chacun fasse une étude plus approfondie et garde toujours l'amour et le culte privilégiés de sa langue maternelle.

V

Attendu que l'Université d'Ottawa est une institution éminemment utile à la conservation de la langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, suivant son espoir, l'Université d'Ottawa puisse compter sur des secours et des encouragements précieux dans la poursuite de son œuvre importante.

VI

Attendu que le collège de Saint-Boniface est le seul établissement d'enseignement secondaire catholique et français dans l'Ouest canadien ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le collège de Saint-Boniface maintienne fortes et vivaces les traditions de l'enseignement secondaire français, tout en s'adaptant, pour l'enseignement bilingue, aux conditions du milieu ;

2° Qu'il s'oppose de toutes ses forces à l'établissement du monopole de l'enseignement secondaire ;

3° Qu'il jouisse de la plus large liberté possible dans l'organisation et la direction de son enseignement ;

4° Qu'il favorise l'enseignement de l'histoire de la langue française.

VII

Attendu que les Cercles du Parler français dans les établissements d'enseignement secondaire contribuent grandement à corriger et à améliorer le langage des jeunes gens ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dans les collèges et les couvents, on établisse ou l'on maintienne des Cercles du Parler français ;

2° Qu'il soit publié de temps en temps, dans le « Bulletin du Parler français », des comptes rendus des travaux de ces Cercles.

VIII

Attendu que la lecture est un des meilleurs moyens de compléter l'éducation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on ne mette dans les bibliothèques de nos collèges que des ouvrages propres à former l'esprit, à élever l'âme, et « écrits de main d'ouvrier » ;

2° Que l'on donne la plus grande attention au choix de ces livres, que l'on fasse appel pour cela à toutes les compétences ;

3° Que l'on ait, dans ce choix, grand souci du style et de la langue ;

4° Que l'on fasse une bonne place, dans les bibliothèques, aux ouvrages canadiens, notamment à ceux d'histoire ;

5° Que le revenu de l'abonnement soit exclusivement consacré au renouvellement de la bibliothèque ;

6° Que l'on place à la tête des bibliothèques les personnes les plus compétentes et les plus zélées, et que celles-ci puissent largement se consacrer à leur œuvre, et distribuer les lectures suivant les besoins de chaque classe et de chaque élève.

IX

Attendu

1° Que la fondation d'un prix du Parler français serait de nature à attirer l'attention des élèves et des maîtres, ainsi que des parents, sur le soin qu'il convient d'apporter à la correction de notre langage ;

2° Que ce prix du Parler français serait un puissant moyen de contribuer à l'épuration et au perfectionnement de notre parler ;

Le Congrès émet le vœu que, dans toutes les classes de nos écoles primaires et de nos maisons d'enseignement secondaire, les municipalités scolaires ou les autorités des collèges et des couvents, suivant le cas, veuillent bien fonder, si elles ne l'ont déjà fait, un prix du Parler français pour récompenser les élèves qui, habituellement et durant tout le cours de l'année scolaire, se distingueront le plus par un parler correct, purgé de tout anglicisme, nettement articulé et libre de tout accent.

SECTION LITTÉRAIRE

I

1° Considérant que la littérature canadienne-française trouvera son originalité dans les sujets que lui proposent la nature du Canada, son histoire, ses mœurs, ses traditions ;

2° Considérant qu'elle doit aussi se renouveler dans l'étude des meilleurs ouvrages classiques de langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la diffusion de la culture française classique et la connaissance du mouvement littéraire moderne soient assurées par tous les moyens efficaces (amélioration de l'enseignement secondaire, chaires d'enseignement supérieur, conférences, bourses de voyage et d'étude, etc.) ;

2° Que la plus grande publicité soit donnée aux ouvrages sur la langue, les traditions et l'histoire du Canada ;

3° Que des récompenses officielles, pécuniaires et honorifiques, soient accordées aux œuvres canadiennes-françaises de caractère vraiment national.

II

1° Considérant que notre langue française au Canada s'est enrichie de nombreux emprunts faits aux dialectes ;

2° Considérant que notre langue française a créé des mots nouveaux qui signifient le mieux les choses de chez nous ;

3° Considérant qu'il serait désirable, commode, nécessaire de posséder un lexique, un dictionnaire franco-canadien où seraient inscrits tous ces mots particuliers à la langue française au Canada ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que le dictionnaire projeté par la Société du Parler français au Canada soit publié le plus tôt possible.

III

1° Considérant que l'on ne peut bien connaître l'histoire du peuple canadien-français, si l'on ignore les manifestations principales de sa vie littéraire ;

2° Considérant qu'il y a dans nos ouvrages canadiens-français des pages qui sont propres à former le goût littéraire des élèves de nos maisons d'enseignement ;

3° Considérant que l'étude de l'histoire de la littérature canadienne est un excellent moyen de faire mieux apprécier qu'on ne le fait d'ordinaire le livre de chez nous ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que cette étude de l'histoire de la littérature canadienne soit progressivement introduite dans l'enseignement primaire supérieur et dans l'enseignement secondaire ;

2° Que, pour le moment, des « Pages choisies » de nos auteurs soient le plus tôt possible publiées, afin que les maîtres et les élèves puissent concentrer leur attention sur des œuvres qui sont capables de former l'esprit et le bon goût.

IV

1° Considérant que les collègues ont contribué dans la plus grande mesure à la conservation et à l'illustration de la langue française au Canada ;

2° Considérant qu'il importe que leur œuvre soit continuée, et devienne de plus en plus efficace ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'une École Normale Supérieure soit le plus tôt possible établie pour assurer une formation plus rapide, plus complète des professeurs de l'enseignement secondaire ;

2° Qu'un bulletin intercollégial soit fondé, où seront exposés et discutés les questions pédagogiques et les graves intérêts qui concernent le progrès de nos études classiques.

V

1° Considérant que l'éducation littéraire du peuple est possible, dans quelque mesure du moins, à l'école primaire ;

2° Considérant que cette éducation procure au peuple d'utiles et saines distractions, et lui fait aimer les bonnes lectures ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on se préoccupe, à l'école primaire, dans la mesure possible, de cette éducation littéraire de l'enfant du peuple ;

2° Que les journaux contribuent à cette éducation par une rédaction soignée, lors même qu'il ne s'agit que de raconter les nouvelles du jour ;

3° Que des bibliothèques, des cercles de jeunes gens, des conférences soient organisés dans les centres paroissiaux pour assurer le développement de cette culture ;

4° Que l'on mette à l'étude le système des bibliothèques circulantes, qu'on le fasse connaître, et qu'on l'établisse dans nos paroisses canadiennes-françaises.

VI

1° Considérant que le journal franco-américain peut contribuer, et a contribué, dans une grande mesure, à la conservation, au développement de l'esprit français aux États-Unis ;

2° Considérant qu'il peut, dans une même mesure, assurer le maintien de la langue, et l'enrichissement de la littérature franco-américaine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les journalistes franco-américains soient soucieux d'écrire leur langue correctement, et se gardent surtout de l'anglicisme ;

2° Que les journaux franco-américains donnent une plus grande attention au mouvement littéraire, plus d'encouragement à nos écrivains, et fassent une part plus large à la critique littéraire.

VII

1° Considérant que beaucoup de livres impies, immoraux, sont activement propagés parmi nos populations, surtout dans les grandes villes ;

2° Considérant qu'il est difficile aux particuliers de reconnaître, de dénoncer et de combattre tous ces livres si funestes à la foi et aux mœurs ;

3° Considérant qu'une association serait plus en état d'avertir et d'éclairer les honnêtes gens sur ces malfaiteurs littéraires, de former une saine opinion publique, de préserver la jeunesse et de réprimer l'audace des mauvais libraires ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on organise de façon pratique et efficace la lutte contre la littérature pornographique, et qu'on en confie le soin, s'il est possible, à une association ;

2° Que l'on veille à ce que la loi canadienne soit en cette matière rigoureusement appliquée ;

3° Que pour combattre le mauvais livre on cherche à lui substituer le bon livre en organisant la propagande des saines publications à bon marché.

SECTION DE LA PROPAGANDE

SOUS-SECTION A

I

Considérant tout le bien que les associations nationales et autres ont fait dans le passé au parler français, notamment : les Associations et Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Fédération Nationale des Femmes canadiennes-françaises, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, les diverses sociétés manitobaines, l'Assomption, la société mutuelle l'Assomption, les diverses associations franco-américaines des États-Unis, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les Forestiers Franco-Américains, l'Association Canado-Américaine, l'Association si jeune

mais si vivante de la Jeunesse Catholique canadienne-française, les Artisans canadiens-français, l'Alliance Nationale, l'Union Saint-Pierre de Montréal ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Adresse à toutes ces sociétés et à toutes leurs sœurs canadiennes-françaises, franco-américaines et acadiennes, où qu'elles soient, le témoignage de la gratitude nationale et leur demande de continuer et de perfectionner l'œuvre chère à tous ;

Et considérant la sympathie qu'elle nous porte, il envoie à la *Canadienne*, de Paris, son salut fraternel et l'assurance de sa vive reconnaissance et prie les Canadiens-français, les Franco-Américains et les Acadiens de donner un chaleureux appui à cette association.

II

Et le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Associations nationales soient partout encouragées de préférence aux autres ;

2° Que, tout en fortifiant leur autonomie locale, puis régionale, et sans fusion, les associations canadiennes-françaises ou acadiennes du Canada et des États-Unis s'unissent de mieux en mieux, en maintenant entre elles, par un Comité permanent du Congrès de la langue française et par un Secrétariat général du Parler français, l'union demandée par presque tous les rapporteurs des travaux présentés au Congrès ;

3° Qu'à l'exemple de la société de secours mutuel l'Assomption, aussi de l'Union Saint-Joseph du Canada, et de quelques autres, nos sociétés nationales s'efforcent de faire, par souscriptions spéciales, des œuvres pratiques ;

4° Que des sections de l'association Saint-Jean-Baptiste et de l'A. C. J. C. soient créées dans tous les centres canadiens-français, qu'on y encourage l'usage et la culture du « parler français » par des soirées littéraires, ou par des soirées de lecture, et, enfin, que la Saint-Jean-Baptiste soit célébrée partout le 24 juin ;

5° Qu'en Acadie on fasse pour les sociétés nationales acadiennes ce que l'on propose pour nos associations Saint-Jean-Baptiste du Canada ;

5° Que les femmes s'organisent partout, dans tous les centres canadiens-français et acadiens, en associations affiliées aux Saint-Jean-Baptiste et autres sociétés nationales.

III

Et, considérant que pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres et à la protection de nos droits.

SOUS-SECTION B

I

Considérant que le lien qui existe chez nous depuis l'origine de la colonie entre la langue française et la foi catholique doit être maintenu dans toute sa force pour l'avantage de ces deux grandes causes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu :

Que dans les paroisses de majorité française et dans celles où l'élément canadien-français est en nombre suffisant, la prédication et le catéchisme soient faits en langue française.

II

Considérant la générosité des sacrifices qu'ont faits tous les adhérents à ce Congrès, la haute portée instructive des délibérations des diverses sections d'étude, l'influence bienfaisante que ce grand ralliement national était de nature à exercer sur l'esprit de nos compatriotes qui ont eu le plus à souffrir dans le passé de leur attachement à la langue maternelle ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Envoie à tous les membres adhérents, titulaires, donateurs, bienfaiteurs et délégués que les circonstances ont empêché d'assister au Congrès, l'expression de ses plus vives sympathies.

III

Considérant que l'influence de la femme pour le maintien et la propagation de la langue maternelle, au foyer et dans la société, est décisive ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la mère de famille veille au langage de l'enfant dès son bas âge, qu'elle contraigne l'enfant à parler toujours correctement, sans permettre jamais aucune négligence — cette vigilance ayant d'ailleurs l'avantage de développer chez l'enfant le sentiment de la dignité personnelle — et qu'elle enrichisse le cœur et l'intelligence de l'enfant par des chants et des récits religieux et nationaux à la portée de son âge ;

2° Que, dans les provinces anglaises, surtout dans les milieux où l'ignorance et les préjugés poussent un certain nombre à mépriser le français, la mère s'efforce de réagir énergiquement pour que l'enfant, convaincu de la beauté supérieure de la langue française, soit toujours fier de la parler ;

3° Que la mère de famille, en vue d'élever le niveau de l'éducation et de donner à celle-ci un cachet de distinction, persuade au père de donner l'exemple du bon langage, de bannir les expressions vulgaires, trop souvent la monnaie courante de la conversation ;

4° Qu'elle veille à faire instruire ses enfants dans la langue française, afin que ceux-ci conservent une mentalité française ;

5° Qu'elle veille au choix des compagnons et des compagnes de ses enfants, de même qu'à celui des servantes, afin qu'elle ne voie pas détruire l'œuvre à laquelle elle travaille avec tant de sollicitude ;

6° Que la mère canadienne-française n'oublie jamais que les fils qu'elle donne à la patrie font sa gloire, et qu'elle ait toujours l'ambition de réaliser cet idéal de la famille nombreuse, unie par la communauté de la foi, du langage et des mœurs ;

7° Que la jeune fille prenne un soin particulier de parler correctement, et que, pour affermir chez elle l'amour de l'idiome maternel et le dessein de le conserver toujours, elle donne une attention spéciale à l'étude de la langue et de la littérature françaises ;

8° Que la sœur s'applique à donner l'exemple de la correction du langage à ses frères, qu'elle cherche à amener ceux-ci à se dépouiller de cette rudesse native dont trop souvent ils s'enorgueillissent ;

9° Que les Supérieures de couvents et les directrices d'Écoles normales de filles s'efforcent de bien faire comprendre à leurs élèves

le devoir qu'elles ont de relever le niveau du parler français dans leurs familles, et que, pour aider l'œuvre de réformation, on répande dans les écoles la liste des fautes signalées par le « Bulletin du Parler français » ;

10° Que ces mêmes personnes, ainsi que toutes les institutrices, se gardent d'un engouement dangereux pour la langue anglaise, prennent garde de substituer l'anglais au français ou de n'enseigner le français que d'une façon superficielle et d'effacer ainsi, chez leurs élèves, les caractéristiques de la mentalité française ; — la culture de l'anglais au détriment du français étant d'autant plus impardonnable que la langue française est la langue de la beauté, de la distinction, de la culture supérieure ;

11° Que, dans les relations mondaines, la femme s'applique à faire connaître, aimer et respecter la langue française, et qu'elle évite la ridicule habitude de parler anglais avec des personnes de langue française ; — ce travers dénote un défaut de fierté, un manque de cœur et de patriotisme d'autant plus inexcusable qu'il n'est pas d'Anglais un peu instruit qui ne se pique de savoir le français ou qui regrette de ne pas le savoir ;

12° Que, dans les relations d'affaires, la femme impose l'usage de sa langue ; — sa force sur ce terrain est d'autant plus grande que les patrons et les marchands sont plus désireux de recevoir son argent ; et que, dans les moindres occasions, ne fût-ce que pour demander un renseignement, elle parle d'abord français ; — la dignité, la distinction, la fermeté d'une femme en imposent aux natures les plus frustes ;

13° Qu'il se forme des associations de jeunes filles de langue française, correspondant à l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française ; et que l'on ne fréquente pas imprudemment les associations de langue anglaise, dont l'idéal n'est pas le nôtre.

IV

Attendu que, par suite de mariages mixtes, si la femme n'est pas canadienne-française, la langue française pourrait être totalement ignorée des enfants, et que si le père n'est pas canadien-français, il pourra arriver que la langue française ne résonne jamais plus au foyer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le père canadien-français déploie l'énergie nécessaire pour que l'on ne voie pas ses fils et ses filles contraints d'avouer que, porteurs d'un nom français, ils ignorent la langue française ;

2° Que la mère canadienne-française ait le courage de faire respecter la langue française dans sa propre maison ; qu'elle suive en cela l'exemple de tant de mères appartenant à d'autres nationalités et qui n'acceptent pas de sacrifier la langue de leurs ancêtres ;

3° Que l'on favorise la rencontre des jeunes gens et des jeunes filles de race française, afin que, se mariant ensemble, ils conservent la communauté de sentiments, le grand élément de bonheur et de paix au foyer conjugal ;

4° Que l'on fasse lire les ouvrages où la question des mariages mixtes entre personnes de races différentes, est posée et traitée avec un sentiment de justice et d'équité, comme par exemple, « Colette Baudoche », de Barrès, les « Oberlé », de Bazin, etc.

V

Considérant l'importance du rôle éducateur de la presse, et, d'autre part, l'influence néfaste qu'elle peut exercer sur le peuple, si elle ne se montre pas toujours soucieuse de sa noble mission ;

Considérant en outre que la presse peut être l'un des agents plus puissants du perfectionnement de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Est heureux de féliciter les journaux qui marquent le respect qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs lecteurs par la bonne tenue littéraire et morale qu'ils savent toujours garder ; mais il déplore l'œuvre de certaines feuilles qui travaillent plutôt à corrompre le langage populaire en vulgarisant l'emploi de locutions triviales et grotesques ; et il regrette aussi la trop grande facilité avec laquelle beaucoup de lecteurs acceptent sans protester, et encouragent de leur patronage des bouffonneries et des farces grossières.

Et le Congrès émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens, conscients de l'importance de la presse au point de vue national, réservent davantage leur patronage et leurs encouragements aux journaux qui sont particulièrement dévoués à la défense de leurs intérêts ; que, dans les milieux anglais, la presse fondée spécialement pour la défense des véritables intérêts français, soit activement encouragée, propagée, soutenue, subventionnée avec générosité par tous ceux qui ont à cœur le développement de l'influence française ;

2° Que la Société du Parler français établisse un comité local dans chacun des centres où se publient des journaux français, et que les officiers de ce comité entretiennent des relations étroites avec

les directeurs et les rédacteurs de chacun de ces journaux à leur avantage mutuel ;

3° Que la Société du Parler français au Canada publie une édition populaire de son *Bulletin* à l'usage des enfants des écoles primaires.

SOUS-SECTION C.

I

Considérant que, pour le maintien de la langue française au Canada, il serait avantageux que la classe agricole de notre pays connût les termes français qui se rapportent plus spécialement aux travaux des champs et aux produits du sol, et qui trop souvent manquent au vocabulaire de nos paysans ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'il soit préparé, quand il sera possible, des études de terminologie de l'art agricole ; que ces études soient publiées dans le *Bulletin du Parler français au Canada* ; qu'il en soit fait des tirages à part, et que ces feuilles puissent être distribuées dans nos campagnes par l'entremise des secrétaires des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture, d'industrie laitière ;

2° Qu'il soit fait, de ces études, des tableaux muraux, destinés à être exposés dans les écoles et expliqués aux élèves.

II

Considérant que, dans le domaine des sciences naturelles, le vocabulaire tant des classes instruites que des classes populaires, chez nous, accuse une insuffisance regrettable ;

Considérant que, pour introduire dans la langue usuelle les termes qui doivent, en français correct, désigner les objets de la nature, il faut compter surtout sur l'école à tous ses degrés, et, par conséquent, sur le professeur, l'instituteur et l'institutrice ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans les écoles de préparation à l'enseignement, les futurs professeurs, instituteurs et institutrices puissent acquérir, en

histoire naturelle, une connaissance assez étendue des espèces minérales, végétales et animales de notre pays, soit les plus communes, soit les plus importantes au point de vue industriel, agricole et commercial ;

2° Que, dans leur enseignement des sciences naturelles, les professeurs, instituteurs et institutrices s'appliquent à faire connaître et à faire apprendre aux élèves les noms français exacts des espèces minérales, végétales et animales dont il est question dans la proposition précédente ;

3° Que, soit par l'initiative du gouvernement de la Province, soit par celle de l'une de nos grandes maisons d'édition, l'on publie une série de tableaux d'histoire naturelle, destinés à être exposés dans les écoles, et où soient représentés en couleurs les principaux minéraux, végétaux et animaux du Canada, dont les noms français seraient imprimés de façon à pouvoir être lus de toutes les parties de la classe.

III

Considérant que les lois physiques ne peuvent être énoncées exactement, et que les phénomènes de la nature, de même que les opérations de l'industrie, ne peuvent être expliqués convenablement que dans une langue simple, claire et d'une précision technique irréprochable ;

Considérant que le langage scientifique des élèves de nos collèges est trop souvent peu précis, ce qui rend leurs études plus difficiles et les empêchera plus tard de faire profiter les autres du fruit de leurs travaux ;

Considérant que nos industriels et nos ouvriers ignorent la plupart des termes français pour désigner les outils qu'ils emploient et les produits qu'ils confectionnent, et que leur vocabulaire technique est trop souvent chargé d'anglicismes et de termes anglais ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les professeurs de nos collèges exigent de leurs élèves, dans les compositions comme dans les leçons en sciences physiques, la plus grande précision possible, et que, dans l'école à tous ses degrés, les instituteurs, quand ils ont à parler des phénomènes de la nature, s'appliquent à n'employer que les termes techniques français ;

2° Que les professeurs des écoles techniques aient le soin de toujours indiquer à leurs élèves les termes français qui désignent les outils, les mécanismes ou machines qu'ils décrivent ;

3° Que dans les établissements industriels, les patrons se renseignent eux-mêmes, quand il est besoin, et donnent le bon exemple à leurs ouvriers en n'employant que des termes français pour désigner les machines, les opérations et les produits ;

4° Que pour répandre la connaissance des termes techniques français dans les industries, on fasse placer dans les usines et les ateliers des tableaux muraux illustrés, donnant de bonnes représentations des machines et outils avec leurs noms français.

IV

Considérant que rien n'affaiblit un droit comme la négligence à s'en servir ;

Considérant que, pour ce qui regarde les industries de transport, les Canadiens français ont déjà réussi à faire donner à leur langue la place qu'on lui avait trop longtemps refusée ;

Considérant que, au point de vue économique, les Canadiens français ont tout intérêt à se servir de la langue française dans leurs relations commerciales et industrielles entre eux ou avec les Canadiens d'autre origine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens usent avec fermeté et en toute circonstance opportune du droit qu'ils ont de parler, d'écrire et de faire respecter leur langue ;

2° Que, tout en rendant hommage à la bonne volonté des compagnies de transport qui ont déjà acquiescé aux légitimes réclamations des Canadiens français, on ait soin de bien utiliser les droits reconnus, et de prendre des moyens pratiques pour mener à bonne fin cette œuvre de juste revendication ;

3° Que, dans les écoles commerciales ouvertes aux jeunes gens d'origine française, on se garde d'inspirer aux élèves un engouement imprudent pour la langue anglaise, et qu'on donne une attention spéciale à la correspondance française et à la tenue des livres en français ;

4° Que les Canadiens français et les Acadiens se servent plus généralement de la langue française dans leurs relations d'affaires et de commerce, afin de rendre nécessaire, même dans les maisons anglaises, la connaissance du français, et de multiplier ainsi pour leurs compatriotes les positions lucratives et honorables ;

5° Que, dans les institutions de finance, de commerce ou d'industrie, fondées et dirigées par des Canadiens français ou des Acadiens, la langue française soit la langue usuelle, et qu'on donne à ceux qui la parlent la place qui leur est due.

6° Enfin, que les Canadiens français et les Acadiens donnent de préférence leur patronage aux maisons de commerce et d'industrie où l'on reconnaît et respecte les droits de la langue française.

DÉLIBÉRATION VOTÉE

en séance générale, le 29 juin 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada expriment leur plus vive et leur plus sincère gratitude à la *Société du Parler français au Canada* et au Comité Organisateur pour l'immense labeur qu'ils se sont imposé, et ils les félicitent d'avoir, par tant d'heureux efforts, assuré le succès éclatant de ce Congrès.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

en séance générale, le 30 juin 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada, désireux de reconnaître publiquement les généreuses sympathies dont leur œuvre a été l'objet, offrent leurs remerciements à tous les bienfaiteurs insignes de ce Congrès, et tout spécialement ils prient le gouvernement de la province de Québec et le Conseil de Ville de Québec d'agréer l'expression de leur vive et durable gratitude.

GLANURES

« *Solutionner* est un mot affreux, créé par ceux qui, ignorant la langue française, ne connaissent pas le mot *résoudre*. Comme il est laid et comme il est long, il est assuré d'une longue aussi, et très brillante destinée. *Résoudre* est sûr de mourir et d'être remplacé par *solutionner* dans l'estime publique. »

EMILE FAGUET.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Gratte (*grât*) s. f.

1° || Large planche à laquelle on fixe des menottes et qui sert à gratter les chemins. (Syn. *scrapeur*).—Wagon de chemin de fer qui sert à enlever la neige entre les rails.

FR. *Gratte* = instrument dont on se sert pour sarcler, LAR. ; plaque de fer triangulaire emmanchée en son milieu et dont on se sert pour gratter la carène, le pont, etc., d'un navire, DARM.

FR.-CAN. *Gratte* désigne aussi divers instruments de même forme que la gratte employée pour nettoyer les navires.—*Gratte*, au sens d'instrument pour gratter les chemins, a été relevé en 1743, à Lorette, par le P. Potier.

2° || Verte semonce. *Ex.* : Donner une *gratte* à qq'un = l'arranger de la belle manière.—Recevoir une *gratte*, manger une *gratte* = être maltraité en paroles.

VX FR. et POP. *Bailler la gratte* = frapper, GUÉRIN.

FR.-CAN. *Faire prendre une gratte à qq'un* = lui donner du fil à retordre ; lui faire peur.

3° || *Prendre une gratte* = perdre la partie, au jeu de dames, sans avoir damé un pion.—*Donner une gratte* = faire perdre la partie. . . .

4° || *Prendre une gratte* = gratter, au sens 1er (v. *gratter*.)

5° || *Faire prendre une gratte à qq'un* = syn. de lui faire *manger de l'avoine*.

Grateau (*grâtô*) s. m.

|| Grateron, bardane, glouteron.

Gratter (*grâté*) v. intr.

1° || Faire des efforts considérables, s'agiter, se démener, se donner du mal (pour réussir dans une entreprise, pour atteindre un but) ; ne réussir, n'arriver qu'avec peine, difficilement, avec des efforts considérables. *Ex.* : La charge était trop lourde : le cheval a monté la côte, mais il a *gratté*.—Il a passé son examen, mais ç'a *gratté*.—Il va falloir *gratter* dans cette affaire.—*Gratter* après un problème (pour trouver la solution).

2° || Perdre la partie, au jeu de dames, sans avoir damé un pion; perdre, au jeu de cartes, sans avoir fait une levée.

3° || Chanter d'une voix criarde, rauque. *Ex.* : Il connaît la note, mais *ça gratte* en grand, quand il chante.

4° || v. tr. Courtiser (une jeune fille).

5° || *Faire gratter qq'un* = (Syn. de lui faire *manger de l'avoine*) : faire échouer qq'un dans la cour qu'il fait à une jeune fille, et le supplanter auprès d'elle.

6° || Aller vite, courir vite. *Ex.* : Je te dis qu'il *grattait*.

Gratter (se) (*se grâté*) v. réfl.

1° || Se dit à qq'n, ou de qq'n qu'on ne tient pas à satisfaire. *Ex.* : Il peut *se gratter*, je ne l'aiderai pas = qu'il se tire d'affaire tout seul.—Si tu n'es pas content, *gratte-toi* = arrange-toi comme tu pourras, « prends des cartes » (fam., BESCH.).—Envoyer qq'n *se gratter* = l'envoyer au grat, l'éconduire.

FR.-CAN. Dans plus d'un cas, *se gratter* a le sens 1er du v. intr. *gratter* = se démener, s'agiter. *Ex.* : Tu peux *te gratter*, tu n'en auras pas = tu peux te démener, faire des efforts, etc.

2° || *Se gratter le gosier* = prendre un verre. (Syn. : *se lècher, se gratter la palette du genou.*)

Grattin (*grâté*) adj. et s. m.

|| Mesquin, avare.

FR.-CAN. Syn. : *gratteux*.

Grimpigner (se) (*se grêpiné*) v. réfl.

|| Grimper.

Goincher (*gwécé*) v. intr.

|| Essayer de mordre (en parlant d'un cheval hargneux).

Grange (*grā:j*) s. f.

|| (En général). Dépendances d'une ferme, écurie, etc.

Grappins (*gràpê*) s. m.

|| Crampons pour s'empêcher de glisser en marchant sur la glace.

Gratteux (*grâté*) adj. et s. m.

1° || Avare, mesquin. (Syn. : *gosseux*).

2° || Lent (à *expédier des affaires, à se décider*).

LES LIVRES

Monographies paroissiales. Québec, 1912, in-8°, 22c. 5 × 15c., 149 pages.

Monographies sur un certain nombre de paroisses de colonisation et quelques centres agricoles et industriels de la province de Québec.

L'ouvrage, publié par le Ministère de la colonisation, des Mines et des Pêcheries, n'est pas signé. Mais l'on sait que ces intéressantes et utiles esquisses ont été préparées par M. Hormisdas Magnan, l'archiviste du Ministère.

Livre utile, qui fournira aux agents de colonisation, aux colons et aux étrangers de nombreuses indications pratiques, et qui fera mieux connaître notre pays.

LÉON LORRAIN. *Chroniques.* Montréal (Éditions du *Devoir*), 1912, in-8, 17 c. × 11 c., 123 pages.

L'auteur, qui ne voudrait pas profiter d'une distraction de notre part, nous prévient que la matière de ce livre s'est déjà présentée à nous, dans *le Devoir*, sous le titre *Billets du Soir*.

Affirmer que cet avis charitable était nécessaire, parce qu'il nous a semblé vraiment lire les chroniques de M. Lorrain pour la première fois, ne serait-ce pas faire entendre que, publiées d'abord dans *le Devoir*, elles n'étaient pas assez piquantes pour qu'on les lise, ou du moins pour que, les ayant lues, on s'en souvienne? Et, d'autre part, dire que l'avis au lecteur était inutile, parce que tout le monde se rappelle les *Billets du Soir* de M. Lorrain, ne serait-ce pas — à une époque où, loin de pouvoir relire, on a à peine le temps de lire — inviter tout le monde à s'en tenir à la première lecture?

Or, je ne voudrais dire ni une chose, ni l'autre; et je serais fort embarrassé, si les chroniques de Lorrain n'étaient de celles qu'on *relit* avec plaisir. Les lecteurs seront donc heureux de les

voir réunies en ce petit volume, d'extérieur joli — malgré la couverture un peu japonaise —, qui se met bien en poche, et qu'on ouvre, et qu'on coupe, et qu'on parcourt sans fatigue, sans presque s'apercevoir que c'est un livre.

Il s'y rencontre plus de considérations sérieuses et solides qu'il n'y paraît d'abord ; ce sont pourtant choses plutôt légères, comme doivent être des chroniques et des *billets du soir*, et cela repose vraiment des lectures plus lourdes que parfois il faut faire.

Les chroniques de M. Lorrain valaient donc qu'on les réédite, mais, comme on l'a fait, sans trop tarder, car elles ont encore quelque actualité. Encore un peu de temps, et elles eussent été trop vieilles. C'est à quoi devront prendre garde les chroniqueurs qui seraient tentés de suivre l'exemple de M. Lorrain.

Chroniques et Opuscules d'autrefois. Compilation par Éric Dorion. Québec (*La Libre Parole*), 1912, in-8, 23 c. 5 × 15 c. 5, 237 pages.

M. Éric Dorion a réuni dans ce volume des chroniques que firent autrefois paraître dans l'*Union libérale*, de Québec, l'hon. M. Miville Déchéne, MM. Edmond Paré, Charles Deguise, et Ludovic Brunet.

Il est vraiment dommage que ces écrits aient été exhumés. On se rappelle les avoir lus autrefois ; on se plaisait encore au souvenir des ironies de Deguise, de l'humour de Paré, des sarcasmes de Déchéne, et des pointes inoffensives de Brunet. . . Bref ! on avait gardé, de cette lecture, la première impression, l'impression du moment, et les chroniques de l'*Union libérale* restaient les plus spirituelles et les plus vivantes de notre journalisme canadien, critiques pleines de sel, pages d'une poésie toute fraîche, articles vifs et légers. . .

Hélas ! voici en un volume ces choses d'autrefois, dont on avait gardé si bon souvenir : les bons mots ont perdu leur piquant, les fleurs sont fanées, les idées sont d'un autre âge, l'originalité du style a passé. Et l'on se prend à penser avec tristesse qu'il n'est rien tel que le temps pour mettre la critique au point, pour dépouiller une œuvre de l'éclat emprunté aux circonstances et du mérite éphémère de l'actualité.

J'ai peine à croire que ce soient là les chroniques lues jadis. Le compilateur n'aurait-il pu, du moins, faire un triage plus sévère et ne publier que les pages où il est dit quelque chose, et qui sont le mieux écrites. Il y a des passages, de Paré, de Deguise, qu'on peut

relire, où il reste encore de l'esprit, et qui sont d'un style agréable ; mais ces quelques passages sont perdus dans deux cents pages de prose médiocre.

Ah ! pourquoi a-t-on joué ce vilain tour aux chroniqueurs de l'*Union libérale* !

R. P. HUGOLIN, O. F. M. *L'invincible obstacle*. Montréal, 1912, in-8, 22 c. × 15 c., 48 pages.

Nouvelle canadienne, où il est montré, par un récit bien conduit, à quels malheurs peut entraîner la passion alcoolique.

L'abbé ÉTIENNE BLANCHARD. *En garde !* S. L., 1912, in-16, 17 c. × 11 c., 103 pages.

« En garde ! » En garde contre les termes anglais et les anglicismes qui s'introduisent dans notre parler.

Après des considérations générales sur les dangers que l'anglicisme fait courir à notre langue, M. l'abbé Blanchard traite de l'anglicisme dans les termes de chemin de fer, de sport, de commerce, de l'industrie agricole ; puis viennent des chapitres sur l'anglicisme et les noms de famille, l'anglicisme et les relations sociales, l'anglicisme et les journaux, l'anglicisme et les chantiers, l'anglicisme et nos hommes de loi, etc. L'auteur relève un grand nombre d'anglicismes de mots et d'anglicismes de sens. Sur quelques points, nous serions tentés de discuter avec M. Blanchard ; mais ce sont des détails de peu d'importance.

Bon opuscule à répandre.

L'abbé ADOLPHE GARNEAU. *Précis de géographie*. Québec, 1912, 17 c. 5 × 12c., XVI + 735 pages.

Nous devons laisser aux géographes le soin d'apprécier la valeur de cet ouvrage au point de vue scientifique. Cependant il nous sera permis de dire, simple profane, que ce traité nous paraît bien être celui dont on avait besoin chez nous, et qu'on attendait depuis longtemps. « La géographie est changeante de nature », comme le dit M. Garneau lui-même, et le manuel de M. l'abbé

Holmes, quoique révisé par l'abbé Gauthier, n'était plus à jour. Voici enfin un volume qui fournit aux jeunes gens de nos collèges les données géographiques modernes. Et les autres aussi, ceux qui ne sont plus jeunes, et qui depuis longtemps sont sortis des collèges, trouveront profit à consulter souvent cet ouvrage.

Les *Préliminaires*, en particulier, 160 pages de notions générales sur la géographie, le globe terrestre, l'atmosphère, le climat, la météorologie, la vie, etc., sont d'une lecture facile, intéressante, et des plus instructives.

De toutes les matières du programme des études, la géographie est sans doute celle qu'il faut davantage, et dans chaque pays, *nationaliser*, suivant l'expression reçue chez nous. Le traité de M. l'abbé Garneau est fait pour nous ; à cause de cela, et parce qu'il est fait par un professeur d'expérience et de grande érudition, cet ouvrage devra se trouver dans toutes nos maisons d'éducation — et nous devrions dire, dans toutes nos maisons, car les connaissances qu'on y peut prendre sont indispensables à tout esprit cultivé.

Rapport sur le Nivellement de précision durant la période 1904-1907. Ottawa (C.-H. Parmelee), 1912, in-8, 26 c. × 17 c., 162 pages.

Nous signalons cette publication officielle du Gouvernement, pour avoir l'occasion de féliciter le traducteur, M. Arthur-T. Genest. La précision des termes techniques français donne à cette traduction une valeur que n'ont pas toujours nos documents officiels.

P. HUGOLIN, O. F. M. *La Lutte antialcoolique dans la province de Québec depuis 1906.* Montréal (École Sociale populaire), 1912, in-16, 19 c. 5 × 13 c., 31 pages.

Brochure de propagande, publiée par l'École Sociale populaire, de Montréal — la 8e de la série à 10 sous.

Le titre dit suffisamment ce que contient cette plaquette : une revue de ce qui s'est fait, dans notre Province, depuis 1906, pour combattre le fléau de l'alcoolisme. Et l'on connaît la grande compétence et l'excellente manière du R. P. Hugolin.

J.-EDMOND ROY. *Napoléon au Canada*. Ottawa, 1912, 24 c. 5 × 16 c., 49 pages.

Tirage à part d'une étude présentée à la Société Royale du Canada à la réunion de 1911. Au Canada, aussi, a sévi ce qu'on a appelé la *Napoléonite*. L'archiviste avisé et l'historien consciencieux qu'est M. Roy nous fait connaître ce que l'on pensait chez nous de Napoléon au moment où il couvrait le vieux monde de son nom et de sa gloire, et comment nos pères accueillirent les nouvelles de ses victoires et de ses défaites.

R. P. CHARLES CHARLEBOIS, O. M. I. *Les Canadiens-français d'Ontario e la Presse*. Ottawa, 1912, 18 c. × 12 c., 42 pages.

Mémoire présenté à la première Convention biennale des Canadiens-français de l'Ontario.

Le R. P. Charlebois répond affirmativement à ces deux questions : L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario doit-elle avoir un organe officiel ? Est-il possible de fonder et de maintenir cet organe ?

Outre l'intérêt d'ordre pratique que présente cette étude pour nos compatriotes de l'Ontario, les considérations sur lesquelles le R. P. Charlebois s'appuie et les faits qu'il cite donnent à son travail une importance générale.

L'abondance des matières nous force à remettre à plus tard le compte rendu de plusieurs ouvrages : *Fleur des Ondes* de Mme Gaëtane de Montreuil ; *Modèles castillans*, de M. l'abbé G. Bernard ; *Au Moulin de Virelune*, de M. Pierre Billaud ; *A l'ombre du clocher*, de M. Léopold Gros ; *l'Appel au Sacerdoce*, et *Au travail*, de M. l'abbé Thellier de Poncheville ; *le Langage normand*, de M. R.-G. de Beaucaudry ; etc.

Les Meilleures Pages. Lacordaire. Introduction par PAUL AGNIUS. Tourcoing (Duvivier), 1912, in-16, XXXIV + 438 pages.

La maison Duvivier continue la publication de cette excellente série des *Meilleures Pages*, que nous avons déjà recommandée.

L'étude de M. Agnius sur Lacordaire, prêtre, journaliste et orateur, est particulièrement intéressante, et l'on ne peut que louer le choix judicieux des pages reproduites dans ce recueil.

ÉMILE BAUMANN. *Trois villes Saintes*. Paris (Grasset), 1912, in-18 Jésus, 244 pages.

Ars-en-Dombes, Compostelle, le Mont-Saint-Michel, M. Émile Baumann fit ces trois pèlerinages avec l'espoir d'en « revenir plus vraiment chrétien » ; et de la simple mais ardente narration qu'il en fait, le lecteur reçoit un surcroît de ferveur.

La première partie de l'ouvrage présente, associée au pays d'Ars-en-Dombes, la rustique et sublime figure de l'abbé Vianney. La seconde décrit la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle, ses paysages, ses aspects monastiques, et conte l'histoire merveilleuse de l'apôtre et de ses reliques. La troisième est le chant d'un lyrique chrétien devant les beautés du Mont de l'Acrhange.

Livre de croyant, livre d'historien, livre de poète aussi, mais d'où la simplicité de la foi paraît exclure toute préoccupation artificielle.

Nous recommandons vivement ce beau et bon livre à nos lecteurs.

HENRI BORDIER. *Les blés mûrissent*. Paris (Grasset), 1912, in-18, 264 pages.

Nouvelle, plutôt que roman, propre à inspirer une saine et haute conception de la vie rurale.

RENÉ SCHIL. *Les Images du Monde-I*. Paris (Figuière & Cie), 1912, in-18, 132 pages.

M. René Schil poursuit son *Œuvre*. Ce volume en continue la deuxième partie ; c'est le livre III^e de *Dire des Sangs*. C'est là tout ce que j'en peux dire, parce que c'est tout ce que j'y comprends — et j'ai déjà dit combien je regrette de ne pas entendre la langue de M. Schil.

ÉMILE POITEAU. *La meilleure part*. Paris (Grasset), 1912, in-18, 264 pages.

Roman honnête, *moralisant*, qui exalte le foyer et la tradition. De grandes vérités dites en un style facile, illustrées par un récit bien conduit.

ADJUTOR RIVARD.

BIBLIOGRAPHIE

Vieux Papiers et vieux Souvenirs, (1788)—*Les Lettres de mon Grand-Père* (1789-1795)—*Un magistrat d'autrefois*. (1795-1837), par Ch. Thellier de Poncheville, député. Un vol. 245 pages, 7 × 4½. Société de Saint-Augustin, Lille, 1888.

Ce livre est assez ancien déjà. Si nous en parlons aujourd'hui, c'est que le nom de son auteur lui donne chez nous de l'actualité. Pendant la semaine inoubliable du Congrès de la Langue française, M. Charles Thellier de Poncheville parut à nos séances solennelles, à coté de son fils, M. l'abbé Thellier de Poncheville ; nous avons alors prodigué à l'un et à l'autre des applaudissements que provoquait leur éloquence, et il ne peut manquer d'être intéressant de savoir quelles traditions, et quelles vertus familiales ont façonné l'âme de ces chrétiens et vaillants Français. C'est justement cela que raconte le livre que nous signalons ici.

Le titre en est long. C'est d'une trilogie que ce récit, et chacun des trois titres annonce trois phases d'un même et long drame. Drame tour à tour paisible et tourmenté, selon que nous le considérons, avant, pendant, ou après la période révolutionnaire.

Vieux papiers et Vieux Souvenirs : c'est la première scène de la vie de Jean-Baptiste-Bernard Thellier, sieur de Poncheville ; c'est l'étude du milieu où il vit à Saint-Pol-en-Artois.—*Les lettres de mon grand-père* : c'est le récit, sous forme de correspondance amicale, des aventures douloureuses que traversa pendant la tourmente révolutionnaire le même J.-B.-B. Thellier de Poncheville.—*Un magistrat d'autrefois* : c'est le portrait de ce proscrit revenu, après la période révolutionnaire, à ses fonctions d'avocat, puis établi successivement commissaire du gouvernement consulaire, procureur impérial, et procureur du Roi, à Valenciennes. Rien de plus noble, de plus réconfortant que ce spectacle de la vie d'un magistrat, de ce magistrat d'autrefois. C'est une belle étude de mœurs, et c'est une haute leçon de vertu, que nous recommandons à la curiosité et à l'édification de nos lecteurs. Ils y verront avec quel soin se préparent au foyer et dans la vie sociale les vertus héréditaires,

C. R.

SARCLURES

* * « *Il étant compris et convenu* que ceci deviendra une partie du contrat entre nous... » Etc.

C'est ainsi que la Compagnie canadienne de téléphone Bell, à Montréal, traduit, dans un avis de déplacement, les mots : « *It being understood and agreed that this shall become a part of the contract between us...* »

Il faut savoir gré à ceux de nos concitoyens anglais qui consentent à parler français des efforts qu'ils font pour y parvenir. Mais nous devons leur répéter ce que nous avons cru devoir leur dire souvent déjà : le français est une langue, et cette langue a un génie propre, des lois, des règles ; pour l'écrire, il faut l'avoir apprise ; et pour traduire dans cette langue la plus petite phrase anglaise, il ne suffit pas de savoir ses lettres et de posséder un dictionnaire. Il est heureux que la Compagnie Bell fasse ses formules dans les deux langues ; mais elle devrait encore aspirer à les écrire convenablement.

Écrire : « *Il étant compris et convenu que...* » etc., est-ce se conformer à la loi ? La Lavergne demande du *français* et non du baragouin.

* * * Nous pourrions en dire autant de la traduction suivante que la *Vermont Central Railway Company* imprime au verso de ses billets de faveur :

« *Utile pour un passage... Pour cause de la réduction du voyage auquel il est vendu maintenant...* » Etc.

Comment voulez-vous qu'un Canadien-français comprenne ce que cela veut dire ?

* * * « La Société Saint-Jean-Baptiste nous promet que ce *Flowerland* sera le plus beau, le plus unique dans son genre qui ait encore jamais été vu dans cette ville. »

Le *flowerland* est un bazar, paraît-il. Je n'y contredis pas. Et que ce bazar soit unique dans son genre, personne n'y fera la

plus petite des objections. Mais c'est assez, et si l'on veut qu'il soit *plus unique* qu'un autre, ou *le plus unique de tous*, je proteste !

* * * Un malheureux se casse une jambe. On l'ampute. Le journal ajoute :

« *Cela* prendra quelque temps avant que le blessé puisse sortir de l'hôpital. »

« *Cela* prendra quelque temps »... Qu'est-ce que *cela* ?

* * * « Le gouverneur Bass a refusé d'être candidat progressiste *pour gouverneur*. »

On est candidat à un poste, à une fonction. On n'est pas *candidat pour gouverneur*.

LE SARCLEUR.

REVUES ET JOURNAUX

LA FRANCE D'OUTRE-MER, par Émile Blémont. *Le Penseur*, 15, rue Gazan, P. ; août 1912, pp. 281-287.)

Extrait :

« Sur les lèvres des Canadiens et des Canadiennes, notre langue prend un charme particulier ; elle a quelque chose de plus jeune, de plus simple, de plus frais. Aucun voyageur n'a trouvé leur accent déplaisant ou ridicule. Ils disent : je *vas*, au lieu de : je vais ; un *mirouër* pour un miroir ; *freid* pour froid ; *dreit* pour droit ; *q'ri* pour quérir ; et ils prononcent *un* comme *in*. Pour eux le fermier est « l'habitant » ; ils appellent les jolies filles « nos blondes » ; Et puis, ils émaillent leurs phrases de locutions anglaises. Mais, en somme, ils parlent un français plus pur que la plupart de nos paysans et de nos citadins. »

* * *

Nous retrouvons l'article de Jean Corneille sur le *Français idiôme et conquérant* dans *l'Essai* (Villeneuve-sur-Lot ; 25 août) et dans *la Kabylie* (Bougie ; 1er septembre).

A. R.

Le Mois littéraire et pittoresque, Paris, rue Bayard, 5. Abonnement : 14 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Sant-Simon, 5. Partie litt., 16 fr. ; Partie techn., 11 fr. ; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30 ; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les dix premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des dix années du BULLETIN, dont le prix est de \$30.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(N° 236, Casier)

QUÉBEC